

LE DEVOIR

LE VENDREDI 11 MAI 2007 88c + TAXES = 1\$



AGENCE FRANCE-PRESSE

« Dix ans, c'est assez long »

« Je suis arrivé au pouvoir plein d'espoir pour l'avenir de la Grande-Bretagne. Je le quitte avec de plus grands espoirs encore », dit Tony Blair

CLAUDE LÉVESQUE

Tony Blair a annoncé hier qu'il quittera son poste de premier ministre le 27 juin, après avoir passé un peu plus de dix ans au 10, Downing Street, un record pour un politicien travailliste. A la tête d'un parti qu'il avait préalablement transformé en profondeur en le ramenant au centre, ce fils d'une famille de la classe moyenne formé dans les meilleures écoles du royaume aura aussi, pendant ces dix années, laissé sa marque sur son pays, quoique le bilan de son action soit loin de faire l'unanimité parmi ses compatriotes.

60 % des Britanniques pensent que Tony Blair devrait laisser l'image d'une force de changement, même si ce changement n'a pas toujours été positif

terre), qu'il représentait depuis 1983. « Je suis arrivé au pouvoir plein d'espoir pour l'avenir de la Grande-Bretagne. Je le quitte avec de plus grands espoirs encore », a-t-il ajouté après avoir énuméré ses principales réalisations. Porté au pouvoir une première fois avec une très forte majorité en mai 1997, puis réélu aussi facilement en 2001, Tony Blair a vu sa popularité chuter après sa décision de participer aux côtés de George W. Bush à la guerre en Irak au printemps 2003, un

choix qui a profondément divisé les Britanniques. L'annonce du départ de M. Blair ne constitue en aucune façon une surprise puisqu'il avait promis, l'automne dernier, de quitter son poste avant septembre 2007. Déjà, avant de briguer avec succès un troisième mandat en 2005, il avait indiqué que ce serait le dernier. Le ministre des Finances Gordon Brown, dont les relations avec Tony Blair ont souvent été orageuses, est considéré comme son successeur probable. M. Brown a rendu hommage hier aux « réalisations uniques » et au « leadership unique » de son patron. Une rumeur jamais confirmée prétend que Gordon Brown avait en 1994 laissé à son cadet les rênes du Labour, étant entendu que ce dernier lui céderait le 10, Downing Street au milieu d'un second mandat. L'annonce du départ de Tony Blair survient dans

VOIR PAGE A 10: BLAIR

■ Gordon Brown, ou la patience récompensée, à lire en page B 9

Le PQ prend trop de place, estime l'ADQ

Les libéraux promettent la tolérance zéro en matière linguistique

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — L'Action démocratique du Québec estime que le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, a été « trop généreux » à l'endroit du Parti québécois dans sa décision rendue hier sur le partage du temps de parole en Chambre. « Je crains que ça limite l'opposition dans son rôle de surveillance du gouvernement », a déploré le leader adéquistes Sébastien Proulx. Le Parti québécois, lui, estime que le président a bien « saisi le nouveau contexte », selon ce qu'a déclaré Diane Lemieux, soulignant que le PQ occupe 46 % des sièges d'opposition. Pour distribuer 60 % de ce temps à l'ADQ et 40 % au PQ, M. Bissonnet a dû limiter le temps accordé à chaque question et aux réponses, mais aussi le nombre de questions « complémentaires » (sous-questions) que peut poser un député. Il a même jugé nécessaire « d'encadrer » — selon le mot de M. Proulx — l'échange ouvrant toute « période de questions et de réponses orales » entre le chef de l'opposition et le premier ministre en limitant la quantité de questions « complémentaires » du chef de l'opposition. L'effet sur ce moment clé de



Sébastien Proulx

VOIR PAGE A 10: ADQ

■ Jérôme-Forget déposera son premier budget le 24 mai, page A 4

INDEX

7 78313 00068 9	Annonces..... B 6	Monde..... B 9
	Avis publics.. B 4	Mots croisés. B 4
	Cinéma..... B 3	Nature..... B 8
	Décès..... B 6	Resto..... B 7
	Éditorial..... A 8	Sudoku..... B 7
	Idées..... A 9	Télévision..... B 2
	Météo..... B 7	Week-end..... B 1

Une menace? Quelle menace?

Le Canada est-il moins sécuritaire qu'avant? Rien n'est moins sûr.

Depuis les attentats du 11-Septembre en sol américain, pas un jour ne passe sans que la menace terroriste fasse son chemin jusque dans nos journaux et nos bulletins de nouvelles, une tendance qui s'est alourdie ces derniers mois avec l'envoi de militaires canadiens en Afghanistan. Est-ce à dire que le Canada est moins sécuritaire qu'avant? Rien n'est moins sûr.

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

Trois-Rivières — Encore une fois hier, la menace terroriste a défrayé les manchettes avec cette commission d'enquête qui cherche à faire la lumière sur l'attentat perpétré contre un vol d'Air India en 1985. C'est qu'au-delà du douloureux et nécessaire exercice de reconstitution, l'ex-juge John Major cherche aussi à tirer les leçons de cette tragédie pour



affiner la lutte du Canada contre le terrorisme, notamment le terrorisme sikh. Pourtant, selon une étude présentée cette semaine au 75^e congrès de l'Acfas, les activités terroristes n'ont jamais été aussi rares au pays depuis 1973. Pour paraphraser Shakespeare, les médias feraient donc beaucoup de bruit pour rien lorsqu'il s'agit de traiter de la menace terroriste en sol canadien? Force est de reconnaître que oui, explique le criminologue

VOIR PAGE A 10: TERRORISME



« Le 11-Septembre a changé le monde en ce sens qu'il a fait en sorte qu'on parle comme jamais du terrorisme aujourd'hui, mais sur le terrain, l'activité terroriste est franchement au plus bas »

AGENCE FRANCE-PRESSE

UQAM: exit le PPP

Les universités devront obtenir l'autorisation de Québec avant de lancer des chantiers

KATHLEEN LÉVESQUE

Québec avait prévenu le recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Roch Denis, que son projet immobilier de l'îlot Voyageur ne respectait aucune des conditions d'un partenariat public-privé (PPP). Le désastre financier de l'UQAM ne peut donc être confondu avec cette formule que Québec brandit comme une vision d'avenir.

C'est ce qu'a soutenu hier Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre des Finances, lors d'un entretien avec *Le Devoir*. Outrée que l'UQAM ait fait courir la rumeur selon laquelle il s'agissait d'un PPP, Mme Jérôme-Forget a rappelé que l'association d'affaires de l'UQAM avec la firme Busac résulte d'abord et avant d'un « travail mal fait ».

« Le recteur Roch Denis est venu me voir une fois le contrat signé et m'a dit avoir fait un PPP. Je lui ai dit: "Pauvre monsieur, êtes-vous allé en appel d'offres, en appel de qualification? Quel est le partage de risques?" Il n'était pas capable de répondre. Eh bien, je lui ai dit: "Ne parlez jamais d'un PPP", a raconté la ministre.

Le contrat entre l'UQAM et Busac n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres public ni d'aucun plan d'affaires sérieux, a précisé Mme Jérôme-Forget. Selon elle, Roch Denis cherchait auprès d'elle un appui qu'il n'a pas obtenu.

« Il voulait essayer de camoufler le fait que c'était un contrat fait en catimini », a-t-elle affirmé. C'est un contrat fait entre une personne et Busac directement. Le pire dans tout ça, c'est que tous les risques sont assumés par l'UQAM. C'est le contraire d'un PPP ».

Cette rencontre a eu lieu bien avant que les projets immobiliers de l'UQAM ne dégénèrent en crise. « Il voulait probablement que je l'approuvise d'avoir fait un PPP. Or ce n'est pas un PPP. Je lui ai dit carrément qu'il était à côté de la plaque », a ajouté Mme Jérôme-Forget, qui se rappelle avoir rapidement donné congé au recteur.

Lorsque *Le Devoir* a révélé, l'automne dernier, des dépassements de coûts de 40 millions de dollars pour la construction du Complexe des sciences, le processus décisionnel a été remis en cause. Sous la pression, Roch Denis a présenté sa démission.

La semaine dernière, *Le Devoir* a démontré que

VOIR PAGE A 10: UQAM



« Le recteur voulait essayer de camoufler que c'était un contrat fait en catimini », dit Monique Jérôme-Forget

STORES SUR MESURE

BOIS ou PVC. TEINTES ET COULEURS À VOTRE CHOIX.

50% DE RÉBAIS OU

INSTALLATION GRATUITE

RIDEAUX, DRAPERIES, DOUILLETES, TRINGLES, STORES, TOILES, PERSIENNES,

TAPIS DÉCORATIFS,

AZTEC, SISAL, BERBER, ORIENTAL, MODERN,

CÉRAMIQUE, PRÉLART SANS CIRAGE

BOIS-FRANC OU FLOTTANT

SERVICE DE DÉCORATION **GRATUIT***

SERVICE À DOMICILE

DÉCORATION INTÉRIEURE

Boutique de décoration **Claude Bouchard**

2362 Beaubien Est, MtL

514-231-8677

* avec tout achat de 100\$ et +

LES ACTUALITÉS

Des gardes armés dans les parcs?

Les gardes de Parcs Canada pourraient bientôt porter des armes de poing pour remplir leur mission. Un agent d'appel chargé de régler les litiges concernant le Code canadien du travail a en effet ordonné hier à Parcs Canada de mieux armer ses gardes chargés de la sécurité dans les parcs, à la suite de l'étude d'un cas qui traîne depuis sept ans devant les tribunaux.

Le garde Douglas Martin alléguait qu'il a été mis dans des situations potentiellement dangereuses sans être adéquatement protégé. Au bureau de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), qui représente les gardes-parcs, on mentionne que les situations à risque sont nombreuses pour les gardes. «C'est surtout vrai dans les régions éloignées où la GRC n'est pas présente», indique Patty Ducharme, vice-présidente exécutive à l'AFPC. La Loi sur les parcs nationaux donne aux gardes-parcs le mandat de faire respecter l'ordre à l'intérieur des limites des parcs, ce qui veut notamment dire de procéder à l'arrestation des braconniers (qui sont par définition armés) et des chauffards. L'AFPC demande maintenant à Parcs Canada de prendre acte de la décision la plus rapidement possible.

Le Devoir

Haro sur Sam Hamad



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE MINISTRE de la Solidarité sociale, Sam Hamad, ne s'est pas fait beaucoup d'amis en déclarant, au lendemain de son assermentation, que les «BS qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi ne sont pas intéressés à aller travailler actuellement», sous prétexte qu'ils «ont tout: les soins dentaires, les médicaments, la garderie... Hier, en plein cœur de la Semaine des personnes assistées sociales, des militants de l'Organisation populaire des droits sociaux (OPDS) sont venus rappeler à M. Hamad qu'avec un revenu de 572,08 \$ par mois, «toutes nos journées sont entièrement occupées à notre survie». L'organisme craint que l'aide sociale version Hamad ne devienne «un outil de contrôle social et de maintien des pauvres dans un état de survie permanent». Le ministre s'était excusé de ses propos quelques jours après les avoir tenus.

Étudiants étrangers

Quatre fois plus cher pour étudier le français au Québec

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les étudiants étrangers qui souhaitent étudier le français dans les universités québécoises devront payer quatre fois plus cher à partir de septembre.

Depuis les années 1970, les étudiants étrangers inscrits à des cours de français payaient les mêmes droits de scolarité que les Québécois. Ils acquittaient donc les droits de scolarité réguliers de 261 \$ pour un cours de trois crédits. En vertu d'une nouvelle directive émise par le ministère de l'Éducation à la fin de mars, le même cours leur coûtera 1137 \$, comme pour les autres cours auxquels sont inscrits des étudiants étrangers, sans compter les frais d'hébergement et d'encadrement.

«Nos étudiants inscrits pour l'automne s'attendent à payer 1695 \$ pour un programme d'immersion; avec les frais d'encadrement, on va plutôt leur demander 5650 \$», constate le président de l'Association des écoles de français du Québec, Pierre Lincourt. La directive touchera entre autres les écoles de français de l'Université Laval, de l'Université de Montréal, et des universités du Québec à Trois-Rivières et à Chicoutimi.

La mesure ne s'applique toutefois qu'aux étudiants libres et non à ceux inscrits dans un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat. Pour M. Lincourt, qui dirige l'École de français de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), ces nouveaux tarifs pourraient freiner les ardeurs de plusieurs étudiants envers la langue de Molière. «C'est ironique, le ministère a une politique d'internationalisation, pour encourager les universités à aller à l'international. Les écoles de français étaient la porte d'entrée tout indiquée. Si on n'a pas ce

support, on peut penser que les étudiants étrangers choisiront les universités canadiennes anglaises ou américaines. Nous sommes en compétition avec tous les pays de la terre», fait valoir M. Lincourt. À l'UQAC, entre 150 et 200 étudiants étrangers bénéficiaient de cette exemption chaque année.

Sa collègue de l'école de langues de la faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal déplore elle aussi la fin de l'exemption qui s'applique à quelque 500 de ses étudiants chaque année. «Où va la promotion du français?», s'interroge-t-elle.

Elle craint que les étudiants étrangers ne désertent les cours de français des universités francophones pour se tourner vers ceux de McGill et de Concordia, qui ne sont pas crédités. «Ces universités sont libres de fixer les tarifs. Cela va devenir beaucoup moins cher que ce que nous offrons. Une fois qu'ils y ont suivi des cours, pourquoi ne pas y rester pour poursuivre des études disciplinaires?»

Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, on explique que la révision du programme d'exemption de droits de scolarité pour les étudiants étrangers a été effectuée après une consultation auprès des universités. «Le programme ne donnait pas les résultats escomptés», précise l'attaché de presse de la ministre, Jean-Pascal Bernier. Les universités préféreraient permettre à un plus grand nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des programmes de maîtrise et de doctorat de bénéficier des droits de scolarité réguliers. Les écoles de français ont donc perdu les exemptions de droits de scolarité majorés au profit d'une augmentation de celles attribuées aux deuxième et troisième cycles.

Le Devoir

EN BREF

Six jours pour voter

Le gouvernement fédéral veut tenter de faciliter et de stimuler le taux de participation aux élections fédérales en ajoutant deux jours de vote par anticipation à ceux déjà existants. Déposé mercredi à la Chambre des communes, le projet de loi du ministre de la Réforme démocratique, Peter Van Loan, accorderait aux Canadiens un total de six jours pour aller voter aux prochaines élections: cinq par anticipation, en plus du jour même du vote. Actuellement, trois jours de

vote par anticipation sont prévus par la loi, les vendredi, samedi et lundi précédant les élections (une dizaine de jours avant le scrutin). Le gouvernement ajouterait donc le dimanche de la même fin de semaine, en plus du dimanche qui se trouve à la veille du scrutin. Cette dernière journée de votation se ferait dans les mêmes conditions que le jour officiel, avec le même nombre de bureaux ouverts. Le taux de participation aux élections fédérales diminue régulièrement depuis une vingtaine d'années, ayant at-

teint un creux de 60 % en 2004. En comparaison, près de 80 % de la population avait participé aux élections ayant porté John Diefenbaker au pouvoir en 1958 et en 1962. — Le Devoir

Au cinquième rang

Québec — Même si 91,1 % des occupants de véhicules routiers portent la ceinture de sécurité, le Québec ne vient qu'au cinquième rang au pays en ce domaine. C'est ce que révèle une enquête

nationale de Transports Canada réalisée en 2005-06. Malgré ce taux encourageant, plus de 30 % des conducteurs impliqués dans un accident mortel n'étaient pas attachés. Ainsi, chaque année, environ 130 personnes décèdent alors qu'elles ne portaient pas la ceinture de sécurité et 360 personnes subissent des blessures graves. Transport Canada estime que la moitié de ces victimes auraient eu la vie sauve ou se seraient épargnées des blessures si elles avaient bouclé leur ceinture. — PC

CLASSIQUE

15 à 35% de réduction

100% CONFORT

Mai. Vent de fraîcheur et de renouveau. Et la liberté de choisir le confort dans lequel vous serez heureux de vous lover.

CHAMPÊTRE

15 à 35% de réduction

100% QUALITÉ

Tissu uni, fleuri, rayé ou à carreaux, en coton, en velour ou en jacquard, tissé, imprimé ou texturé, quel que soit le style que vous recherchez, vous trouverez la perle tant convoitée à la Maison de Meubles Patrimoine.

URBAIN

15 à 35% de réduction

100% SATISFACTION

Jusqu'au 31 mai 2007, bénéficiez de réductions avantageuses allant de 15 à 35 % sur tous nos modèles de fauteuils et de canapés de tissu, et jusqu'à 25 % de réduction sur leurs fidèles compagnons, les repose-pieds et les tables de salon.

MOBILIER D'ICI | QUALITÉ. CONFORT. DURABILITÉ.

Décision temporaire

Le hidjab accepté au Championnat du monde de taekwondo à Québec

GUILAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les athlètes musulmanes qui pratiquent le taekwondo avec un hijab pourront participer au Championnat du monde de la discipline, qui se tiendra à Québec dans trois semaines. La Fédération internationale de taekwondo (FIT) a tranché sur la question hier: le hijab n'est «ni dangereux ni inéquitable» pour les autres concurrentes.

«On s'est posé la question et il nous apparaît clair qu'en matière d'équité et de sécurité, il n'y a pas de problème tant que le voile ne couvre que les cheveux», indique Trần Triêu Quán, qui est à la fois président du comité organisateur des championnats et président de la FIT.

Cette décision est toutefois temporaire, prise seulement pour permettre la tenue sans accroc du championnat. La fédération étudiante la cas plus en profondeur dans les prochaines semaines, par l'entremise d'un comité ad hoc qui soumettra ensuite ses recommandations au conseil d'administration de la FIT. Une décision plus étoffée sera alors prise.

Il y a moins d'un mois, le monde québécois du taekwondo avait été interpellé par la décision de cinq jeunes filles de quitter un tournoi disputé dans la région de Montréal parce qu'on leur interdisait de porter leur hijab durant la compétition. Ce tournoi était régi par la Fédération québécoise de taekwondo, membre de la Fédération mondiale de taekwondo (World Taekwondo Federation - WTF), l'organisation rivale de la FIT. «Nos conceptions du sport diffèrent totalement», dit M. Trần. «C'est comme pour le badminton et le tennis.»

À ce jour, la WTF n'a pas encore répondu à la demande de la Fédération québécoise qui voulait des éclaircissements sur la question du hijab. Le règlement international que suit cette fédération stipule qu'aucun voile n'est autorisé sous le casque protecteur des athlètes pour des raisons de sécurité.

À la FIT, c'est différent. «On a des règlements pour les uniformes et d'autres pour la sécurité. Mais il n'y a rien qui vise directement le hijab», dit M. Trần. «C'est pour quoi nous voulions adopter tout de suite une position qui évitera les conflits.»

Une soixantaine de pays seront représentés au Championnat du monde de Québec, qui débute le 31 mai. Des athlètes de la Syrie et de l'Iran seront notamment présents.

Le Devoir

Patrimoine
MAISON DE MEUBLES

3932, Autoroute 440 Ouest (angle Curé-Labelle) Laval (Qc) H7T 2P7 • 450 687-6867

DÉPÔT DU PLEIN AIR

8267, boul. Saint-Laurent
Jarry (514) 381-4399

RABAIS DE 10% SUR ACHAT DE 80\$ ET PLUS SUR PRÉSENTATION DE CETTE ANNONCE (1 coupe par client)

SUPER LIQUIDATION CAMPING

TENTES PLUS DE 30 MODÈLES EN EXPOSITION

- 2 pl. 5 lbs, Double toit plein, scellée, 2 portes, aluminium 99⁹⁹\$
- Cuisinette en nylon avec rabat de pluie 169⁹⁹\$
- 5 pl. Énorme vestibule, scellée, 2 chambres, 2 vestibules 149⁹⁹\$
- 8 pl. Double toit plein, scellée, 2 chambres, 2 vestibules 259⁹⁹\$

SAC À DOS Plus de 50 modèles

- Asolo 30L 29⁹⁹\$
- Outbound 60L 89⁹⁹\$
- Asolo 80L 139⁹⁹\$
- Tatonka 70L 199⁹⁹\$

SAC À COUCHAGE Plus de 30 modèles

- 5°C rectangulaire, 3 lbs 19⁹⁹\$
- 5°C flanelle, 5 lbs 29⁹⁹\$
- 0°C Ultra compact, 2 lbs 39⁹⁹\$
- 15°C momio, 4 lbs 59⁹⁹\$

KAYAKS 9 différents modèles 9 différentes couleurs

- 9'6" 299⁹⁹\$
- 13' 549⁹⁹\$
- 15' 5" 929⁹⁹\$

CANOT 15' 5" 599⁹⁹\$

MATELAS AUTOGONFLANTS

- 20" X 72" X 1" 29⁹⁹\$
- 26" X 74" X 2" 39⁹⁹\$

Chas Johnson & Fils Inc.

FERMETURE DU MAGASIN VENTE FINALE 50% RÉDUCTION

- Habits, vestons sports et pantalons
- Paletots et manteaux
- Pyjamas et robes de chambre
- Chemises Vjella et Klaus Boehler
- Chandails, cravattes et foulards
- Chemises style polo et «T»
- Coupe-vents, casquettes et bretelles
- Bijouterie (boutons de manchette, etc.)
- Tilley Endurables (chapeaux, chemises)
- Articles Écossais (kilts, vestons, etc.)

Tous les meubles tels comptoirs, vitrines etc. sont disponibles.

Jusqu'au 31 mai 2007

Nos heures d'ouverture:
Mardi au vendredi 9h00 à 17h00
Samedi de 9h00 à 16h15

1184 PLACE PHILLIPS,
MONTREAL, QUE. H3B 3C8
TEL.: 878-1931

ACTUALITÉS

17 MAI : JOURNÉE INTERNATIONALE
CONTRE L'HOMOPHOBIEON NE CHOISIT PAS SON ORIENTATION SEXUELLE
FONDATION ÉMERGENCE : 514-866-6788
www.homophobie.org

Christian Rioux

La leçon
française

Imagine-t-on Jean Charest s'offrant une retraite dorée pour rédiger son discours du Trône dans un somptueux chalet gracieusement offert par Paul Desmarais? Ou George W. Bush prenant quelques jours de vacances à Hawaii aux frais d'un magnat du pétrole?

C'est pourtant ce que vient de faire Nicolas Sarkozy sitôt élu en s'envolant à bord de l'avion personnel de Vincent Bolloré pour passer trois jours de rêve sur son yacht de 60 mètres, le *Paloma*, au large de Malte. Ses proches confirment naïvement qu'il était l'invité personnel de ce multimillionnaire dont le nom circule pour le rachat de TF1 et qui est propriétaire de la chaîne de télévision Direct 8 et du quotidien gratuit *Direct Soir*.

Ce geste illustre bien dans quelle bulle vit toujours l'élite française, fût-elle «décomplexée». Le «conflit d'intérêts» ne fait pas plus partie de son vocabulaire qu'à cette époque où Alain Juppé logeait des membres de sa famille dans des appartements de la Ville de Paris et où Jacques Chirac voyageait, lui aussi, aux frais de ses riches amis. C'est ainsi qu'on détruit de l'intérieur la crédibilité des meilleurs discours politiques, ainsi que l'a fait Jacques Chirac pendant 12 ans. Même le philosophe Alain Finkielkraut, jusque-là plutôt admiratif du futur président, écrivait hier dans *Le Monde*: «Pendant trois jours, il nous a fait honte.»

Heureusement, il n'y a pas que cela à retenir de cette campagne exceptionnelle. Souhaitons que l'insouciance de Nicolas Sarkozy n'en fasse pas trop vite oublier les points forts.

On raconte que certains membres des partis démocrate et républicain des États-Unis se sont empressés d'examiner la campagne française sous toutes ses coutures. De la présence d'une femme dans la course à l'apparition d'une droite «décomplexée» devant une gauche qui tente de s'extirper de ses dogmes, la France nous a offert une belle leçon de politique. Les experts américains ont raison. Et les Québécois ne doivent pas se gêner pour tirer, à leur façon, leurs propres leçons de ce scrutin.

Parmi ces leçons, il faut retenir qu'on ne part pas en campagne électorale sans un parti en état de marche. Ce n'est pas André Boisclair qui le dit mais de nombreux responsables socialistes français. Ségolène Royal, qui vient en quelque sorte de redonner le statut d'opposition officielle à son parti, s'est lancé à l'assaut de l'Élysée sans avoir pu mettre son parti à sa main et, surtout, sans que celui-ci ait achevé sa rénovation après les échecs de 1995 et 2002.

Cette élection nous a aussi appris que les partis ne se réveillent pas non plus par magie. Au PS comme au PQ, les beaux grands débats démocratiques se terminent souvent en queue de poisson. Il aura fallu l'audace de la candidate pour imposer une conversion vers le centre à des «éléphants» qui attendaient patiemment que le jeu de l'alternance leur redonne le pouvoir. Autre leçon à retenir: Ségolène Royal n'est pas allée chercher sa nouvelle légitimité auprès des états-majors mais dans la population et surtout dans cette jeunesse des quartiers pauvres qui l'a portée pendant toute la campagne. C'est là et pas ailleurs que réside la promesse d'un renouveau du parti.

Le retour de l'identité nationale est l'autre grande leçon de cette campagne. Nicolas Sarkozy en a souvent fait un sujet de démagogie juste bon pour harceler les immigrants, mais le fond des choses reste le même. Les peuples ne peuvent pas se passer du ciment national. À plus forte raison lorsqu'ils sont minoritaires, ce qui n'est pas le cas de la France. C'est en cette matière que Sarkozy a le plus contribué à «décomplexer» non seulement la droite mais aussi et du même coup une partie de la gauche, qui a regagné le droit de brandir son drapeau et de chanter son hymne national.

Gardons-nous de parallèles trop simples entre une vieille nation majoritaire dont l'identité n'est pas menacée et qui, dans l'histoire, a eu quelques bonnes raisons de se repentir et une jeune nation presque vierge dont la survie n'est toujours pas garantie. Pourtant, si un peuple majoritaire comme la France, dont personne ne remet en cause la survie, sent le besoin de renouer avec son identité, que faut-il dire de ces souverainistes qui ont depuis longtemps abandonné tous les sujets identitaires? Sans sombrer dans la démagogie, le Québec a plus que besoin d'un nationalisme décomplexé, capable d'exprimer les inquiétudes d'une population dont la place en Amérique du Nord n'est pas assurée aujourd'hui qu'hier. Où était le PQ pendant que Montréal se bilinguisait, pendant qu'on introduisait l'enseignement de l'anglais en première année, qu'on saccageait les programmes d'histoire, que Justin Trudeau souhaitait l'abolition des écoles françaises et que les vieux loyalistes *canadian* fêtaient la naissance de «leur» pays à Vimy?

Reconnaissons à Nicolas Sarkozy le mérite d'avoir su s'identifier culturellement à son peuple, parfois même jusqu'à la caricature, et d'avoir su faire résonner un sentiment d'appartenance qui a d'ailleurs forcé la gauche à se redécouvrir, elle aussi, des racines identitaires. On aura noté que ce ne fut pas la qualité première des derniers dirigeants du Parti québécois, qui portaient pourtant sur leurs épaules un projet national beaucoup plus lourd. On ne fait pas de politique en cherchant à poser en leader cosmopolite, interchangeable, bon pour tout les pays et pour tous les peuples. Ni en se taisant sur des questions aussi cruciales que l'immigration, l'omniprésence de l'anglais et la survie d'une langue.

Les Québécois doivent surtout retenir de cette élection qu'il ne faut pas hésiter à poser les questions qui fâchent. Il faut le faire en évitant le climat de guerre civile que cultive Nicolas Sarkozy. Mais on ne le fera jamais sans sortir de la «bien-pensance» multiculturelle de gauche, qui tue dans l'œuf tout débat et dans laquelle le Québec nage depuis si longtemps.

crioux@ledevoir.com

Conflit de travail au *Journal de Québec*Média *Matin Québec* remporte
une bataille contre Quebecor

ISABELLE PORTER

Québec — Le quotidien *Média *Matin Québec** des syndiqués du *Journal de Québec* pourra être publié aussi longtemps que durera le conflit de travail les opposant à Quebecor Media, a tranché un juge. Il s'agit de la deuxième demande d'injonction déposée par l'employeur à être rejetée depuis le début du conflit.

«Nous avons toujours dit que notre moyen de pression était légal. Le juge le confirme aujourd'hui», a déclaré hier le porte-parole du syndicat, Denis Bolduc. «Le journal sera publié demain et il le sera chaque jour de la semaine jusqu'à la fin du conflit.»

Quebecor Media avait déjà cherché, sans succès, à obtenir une injonction temporaire pour faire interdire la publication de *Média *Matin Québec**, un quotidien gratuit lancé le 24 avril, soit deux jours après le début du lock-out.

L'employeur fait valoir qu'en participant aux activités d'un autre journal, ses employés se placent en situation de conflit d'intérêts «en détournant des revenus publicitaires et le lectorat au profit d'une entreprise concurrente».

Or, dans un jugement rendu public hier, la Cour supérieure conclut qu'il n'appartient pas au tribunal

«d'intervenir pour faire cesser ce moyen de pression efficace». Les employés qui participent à l'élaboration de *Média *Matin Québec** sont de surcroît protégés par la Charte des droits et libertés, fait-on valoir.

Quant aux préjudices subis par Quebecor Media, le juge Laurent Guertin fait valoir que, s'il risque de «connaître une diminution du nombre de ses lecteurs», «c'est un risque qu'il a assumé en décrétant le lock-out». L'employeur, poursuit-on, «pouvait certainement prévoir que les syndiqués exerceraient des moyens de pression».

Quebecor n'a pas voulu commenter le jugement hier. Joint par *Le Devoir*, le vice-président, Luc Lavoie, a dit qu'il voulait d'abord prendre le temps d'analyser le jugement avec les avocats de la compagnie.

Offensive publicitaire à venir

Du côté du syndicat, on espère que le jugement convaincra les patrons d'abandonner la voie des tribunaux pour reprendre les négociations. Ces dernières, précise-t-on, sont restées «au point mort» depuis le déclenchement du lock-out.

Mais si l'employeur refuse de retourner à la table des négociations, le syndicat se dit prêt à donner «une nouvelle ampleur» aux moyens de pression sur le front publicitaire. «En ce qui concerne la publicité, il

n'y a pas de limites [aux moyens de pression] dans le jugement. Quand on parle de l'ampleur, c'est à cela qu'on pourrait recourir.»

Les artisans du *Média *Matin Québec** assurent qu'ils n'ont «solicitée personne à ce jour» dans le but de récolter de la publicité. Encore hier matin, le journal n'en contenait pas. Certains indices laissent croire par ailleurs que les revenus du *Journal de Québec* auraient diminué. L'homme d'affaires Jacques Tanguay, qui avait menacé en début de conflit de retirer ses publicités du *Journal de Québec*, semble avoir mis ses menaces à exécution. Depuis au moins deux jours, sa compagnie d'ameublement, un annonceur de premier plan pour les quotidiens de Québec, brille par son absence. Et, comme le faisait remarquer hier le président du syndicat, le nombre de pages a diminué, ce qui est généralement le signe d'une baisse de revenus publicitaires. Depuis le 24 avril, le journal *Média *Matin Québec** est publié à 40 000 exemplaires du lundi au vendredi. Des employés du journal en assurent la distribution dans différents carrefours de la ville, avec l'appui notamment d'un grand nombre de chauffeurs de taxi.

Avec la collaboration de Paul Cauchon
Le Devoir

Fuite au sujet du plan vert conservateur

Le suspect accuse à son tour

Ottawa veut intimider ses fonctionnaires, dit Jeffrey Monaghan

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — L'arrestation par la GRC mercredi matin d'un homme à Environnement Canada a pris une étrange tournure hier au parlement, alors que le fonctionnaire fédéral faisant l'objet d'une enquête a fait une sortie publique contre le gouvernement conservateur, qu'il accuse «d'intimidation» et de mener une «chasse aux sorcières». Après sa déclaration, l'homme de 27 ans, Jeffrey Monaghan, a quitté les lieux sans répondre aux nombreuses questions des journalistes, soutenant qu'il n'avait «pas le droit» de le faire.

M. Monaghan a été arrêté mercredi, à 7h15, sur les lieux de son travail. Les agents ont menotté le fonctionnaire et l'ont embarqué dans une voiture de police. La GRC l'a interrogé en vertu de l'article 122 du Code criminel (abus de confiance), qui interdit à un fonctionnaire fédéral de rendre publiques des informations confidentielles sans autorisation. Aucune accusation n'a été portée contre lui, mais l'enquête se poursuit.

Le 17 avril dernier, le sous-ministre à Environnement Canada, Michael Horgan, a porté plainte auprès de la GRC concernant une fuite dans les médias survenue la veille. Une partie du plan vert des conservateurs portant sur les changements climatiques avait été coulé.

Jeffrey Monaghan est analyste en communication à Environnement Canada. Il occupait un poste temporaire. Selon la Presse canadienne, il est aussi membre d'un collectif anarchiste qui possède une librairie à Ottawa. M. Monaghan af-

CHRIS WATTIE REUTERS
Jeffrey Monaghan

firme que sa principale tâche consistait à rentrer au boulot à 5h pour décortiquer les journaux et en faire une analyse. Il préparait aussi les communications internes pour le site Web. L'histoire ne dit pas comment un homme qui fait des analyses médiatiques a eu accès à un document aussi confidentiel.

Hier, au cœur du parlement, 45 minutes après la période de questions, M. Monaghan a lancé une charge à fond de train contre le gouvernement conservateur, accusant ce dernier d'utiliser la GRC pour «intimider» la fonction publique avec cette arrestation médiatisée et «disproportionnée». «Je n'ai pas été accusé d'un crime. Mais ce que je peux vous dire, c'est que les charges contre moi constituent une profonde menace pour l'intérêt public. C'est sans précédent et disproportionné. C'est de la vengeance et l'extension d'une stratégie de communication du gouvernement ancrée dans le secret, l'intimidation et la centralisation», a-t-il dit, visiblement nerveux.

M. Monaghan affirme que son arrestation relève de la mise en scé-

ne et du «raid politique». «Le spectacle de mon arrestation, le communiqué de presse de la GRC, les déclarations d'Environnement Canada et du ministre Baird ont été préparés pour intimider les fonctionnaires dont le gouvernement croit, dans sa paranoïa, qu'ils sont partisans. Je peux vous dire que, selon mon expérience, ce n'est pas le cas», a-t-il dit dans un local au sous-sol du parlement, seul, sans avocat. Un écologiste membre de Réseau Action Climat, une ONG respectée en matière d'environnement, était dans la salle pour distribuer la version papier du discours.

Jeffrey Monaghan a affirmé qu'il croyait en la justice et dans les lois, contrairement aux conservateurs qui, eux, «n'ont pas l'intention de respecter l'engagement légal du Canada de se conformer au protocole de Kyoto». Le document qui a été coulé, dit-il, était la première et seule preuve qui démontre que les conservateurs lâchent Kyoto et tentent de «manipuler les chiffres dans une stratégie de communication qui vise à tromper le public».

Mercredi, le NPD a également accusé le gouvernement de vouloir intimider la fonction publique. Hier, le libéral David McGuinty a dit trouver cette situation «bien étrange». «La GRC l'arrête, puis le relâche sans accusation. Où sont les preuves?» Mercredi, le ministre de l'Environnement, John Baird, a dit qu'il s'agissait d'une question «d'éthique». Hier, le gouvernement, par la voix du leader en Chambre, Peter Van Loan, a soutenu qu'il s'agissait de faire respecter la loi.

Le Devoir

Le Devoir

Le dépôt
du rapport Grenier
est encore reporté

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le premier ministre Jean Charest a finalement comparu devant la commission Grenier concernant «certaines révélations du livre *Les Secrets d'Option Canada*». M. Charest l'a révélé en Chambre hier, en réponse à une question du leader de l'opposition Sébastien Proulx. Il n'a toutefois pas divulgué la date de sa comparution. Vice-président du camp du NON en 1995, M. Charest est susceptible d'avoir été au courant de la création et de l'utilisation de cette société paravent, qui aurait eu pour but de financer le camp du NON, en contournement de la Loi sur les consultations populaires.

Le premier ministre s'est montré avare de commentaires sur cette rencontre avec le juge Grenier, invoquant le fait que ce dernier avait frappé d'une ordonnance de non-publication les travaux de la commission, laquelle avait déjà été proclamée à huis clos par le directeur général des élections, qui l'a créée. «Ce n'est pas moi qui l'ai décidé», a ajouté M. Charest à propos de l'ordonnance [...] il l'a fait de son propre chef. Alors, pour le reste, je ne peux pas [...] dire grand-chose. [...] on va attendre le dépôt du rapport.»

Reporté à quatre reprises, prévu le 15 mai, le dépôt du rapport a encore une fois été reporté mercredi. Le DGE a en effet fait savoir que M. Grenier le déposerait «dans la semaine du 21 mai». Par la suite, le directeur général des élections, Marcel Blanchet, «se saisira du rapport et prendra les moyens nécessaires pour le rendre public dans les jours qui suivront», pouvait-on lire dans un communiqué mercredi. Quant aux recommandations du juge, elles feront l'objet — selon la méthode Gomery — d'un second rapport, attendu «environ un mois plus tard».

La commission Grenier a été créée en janvier 2006 par le DGE à la suite de la publication du livre *Les Secrets d'Option Canada* des journalistes Robin Philpot et Normand Lester. La question de la comparution de M. Charest devant la commission Grenier est venue hanter jusque dans la campagne électorale, où il a été interrogé à plusieurs reprises sur le sujet. Le chef de cabinet de M. Charest, Stéphane Bertrand, ainsi qu'une dizaine de membres des réseaux du PLQ auraient touché de l'argent d'Option Canada, pendant la campagne référendaire. En tout, quelque cinq millions de dollars auraient été dépensés.

Michel DAVID
POUR ÉVITER DE SE
CASSER LES DENTS
Préparation au test de français
Nouveaux critères de correction

Cahier • 208 pages • 15,75 \$
ISBN 978-2-7601-8957-9
Corrigé • 68 pages • 26,25 \$
ISBN 978-2-7601-8958-6

GUERIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Montréal
514.845.5545

LA FORCE DU DROIT

MIDI-CHAUD
ALCAN

MICHAEL E. ROACH
Président et chef de la direction
CGI

LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
LE POSITIONNEMENT DU QUÉBEC SUR L'ÉCHIQUIER MONDIAL

Mercredi
23 MAI 2007
de midi à 14 h

Pour plus d'information :
www.cmm.qc.ca/Michael-E-Roach
514 871-4000, poste 4001

En association avec :
DESSAU
SOPRIN

En collaboration avec :
Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

AÉROPORTS
DE MONTRÉAL

Financière
Sun Life

Groupe
Financier
Banque TD

Raymond Chabot
Grant Thornton

POLITIQUE

Jérôme-Forget déposera son premier budget le 24 mai



Monique Jérôme-Forget

JOCELYNE RICHER

Québec — On saura le jeudi 24 mai à 16h si la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, respectera l'engagement pris par le premier ministre Jean Charest d'offrir 950 millions de dollars en baisses d'impôt aux contribuables cette année. Ou encore si elle se résignera plutôt à plaire à l'opposition officielle, qui juge ces réductions du fardeau fiscal inacceptables.

Le premier budget du deuxième mandat du gouvernement Charest, et le premier de Mme Jérôme-Forget, sera donc bientôt connu. Elle en a fait l'annonce hier.

Le budget des dépenses gouvernementales 2007-08 — les sommes allouées à chaque ministère — sera déposé à la même occasion.

Par la voix de l'ex-ministre des Finances, Michel Audet, le gouvernement Charest avait déposé un budget le 20 février, juste avant le déclenchement de la campagne électorale.

Dans ce contexte, ce budget virtuel n'avait pu être adopté par les parlementaires. Cependant, il indiquait quand même les orientations budgétaires du

gouvernement pour un second mandat.

Ce budget contenait notamment des baisses d'impôt de 250 millions de dollars à compter du 1^{er} janvier 2008. En campagne électorale, Jean Charest s'était engagé à ajouter à cette somme 700 millions de dollars supplémentaires de réduction du fardeau fiscal, provenant du réajustement du déséquilibre fiscal avec Ottawa.

Baisses d'impôt

Durant son premier mandat, le gouvernement Charest s'était engagé à faire des baisses d'impôt d'un milliard par année, pendant cinq ans, ce qui n'a jamais été fait. En février dernier, il n'avait pas profité

de la dernière occasion qui s'offrait à lui de respecter son engagement.

Avec l'annonce de 250 millions de dollars en réduction du fardeau fiscal, le gouvernement n'arrivait même pas à atteindre son objectif de rejoindre la moyenne canadienne à ce chapitre.

En parallèle, le gouvernement Charest annonçait qu'il limitait à 4 % la hausse des dépenses de programmes gouvernementaux, pour un budget global qui ne devait pas dépasser 53,6 milliards.

Comme les précédents, le dernier budget Audet respectait le dogme du déficit zéro.

Presse canadienne

Démographie et finances publiques

Le Québec doit hausser taxes et impôts, disent des universitaires

PIERRE ST-ARNAUD

Le Québec se dirige tout droit vers une crise des finances publiques en raison de sa situation démographique, crise qui ne pourra être évitée que si des correctifs sont apportés dès maintenant en augmentant les impôts, les taxes et les tarifs.

C'est là l'avertissement sévère lancé hier par un groupe d'universitaires dans un livre intitulé *Oser choisir maintenant*, dans lequel ils prévoient, dans un scénario optimiste, un déficit de 54 milliards de dollars en 2051 si aucun changement de cap ne survient d'ici là.

Les auteurs, qui comprennent le professeur en fiscalité Luc Godbout, de l'Université de Sherbrooke, et l'économiste Pierre Fortin, de l'UQAM, expliquent que le choc démographique prévu depuis de nombreuses années s'amorce à compter de maintenant, avec l'arrivée, en 2007, des premiers baby-boomers dans la soixantaine.

Déséquilibre

Ils rappellent que, d'ici 25 ans, la population des 65 ans et plus aura augmenté d'un million, alors que celle des 15 à 64 ans aura diminué de 500 000. Ainsi, le groupe d'âge qui nécessite le plus de services, notamment en santé, atteindra un sommet alors que celui qui finance ces services par le biais des impôts sera à un creux historique.

La conséquence est incontournable, selon les auteurs: le gouvernement du Québec aura le choix de s'endetter de façon démesurée, de réduire les services ou encore d'augmenter les impôts, les taxes et les tarifs.

Les auteurs estiment que la dernière solution s'impose et qu'une augmentation des impôts, taxes et tarifs doit s'amorcer maintenant pour éviter, d'une part, que le choc soit insoutenable plus tard et, d'autre part, qu'il y ait une grave injustice intergénérationnelle qui placerait tout le fardeau sur les épaules des générations suivantes.

«Il faut trouver des moyens pour la diminuer, cette facture-là», a dit M. Godbout, en énumérant un certain nombre de mesures que pourrait mettre en place le gouvernement.

«Plus d'enfants, donc des mesures politiques familiales incitatives à la natalité [...]; plus grande ouverture à l'immigration; enlever les incitations à prendre une retraite hâtive [...]; il faut tout faire pour s'assurer que les entreprises soient plus productives [...]; il faut continuer de lutter contre l'évasion fiscale; il faut avoir une meilleure politique de tarification. Il y a plein de pistes pour essayer de diminuer la facture», a-t-il ajouté.



Pierre Fortin

Hydroélectricité

Les auteurs estiment cependant que le choc pourrait être atténué par l'avantage hydroélectrique dont dispose le Québec et un règlement du déséquilibre fiscal, entre autres, mais ils assurent que de tels facteurs atténuants ne compenseront jamais le manque à gagner sans une augmentation des revenus fiscaux de l'État.

«Le temps presse, parce que plus on attend, plus la facture va augmenter», a ajouté M. Godbout.

Presse canadienne

Bachand s'impatiente: l'industrie forestière doit se discipliner rapidement

JOCELYNE RICHER

Québec — Si l'industrie forestière n'arrive pas par elle-même à se restructurer au cours des prochains mois, le gouvernement Charest n'hésitera pas à lui forcer la main.

En annonçant hier un plan d'action en sept points pour sortir l'industrie forestière de la crise, le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchard, a dit qu'il était prêt à trancher si le milieu n'arrivait pas à se discipliner à très court terme.

«Il faut que ça bouge. Il faut qu'il y ait de l'action», a dit le ministre, en point de presse, en marge d'une allocution prononcée devant les membres du Conseil de l'industrie forestière (CIFQ).

«D'ici la fin de l'année, il faut que le plus gros des efforts de consolidation et des projets soit accepté et puisse aller de l'avant», a-t-il ajouté, visiblement impatient.

Le Québec compte un trop grand nombre d'entreprises forestières pour les besoins du marché, obligeant les industriels à se regrouper, à fusionner ou à s'échanger volon-

tairement des contrats d'approvisionnement (CAAF) pour survivre. Dans certaines régions, il y aurait une usine sur deux qui serait de trop, selon le CIFQ.

La crise forestière s'est soldée jusqu'à maintenant par la fermeture d'au moins 130 entreprises et la perte de quelque 12 000 emplois au Québec.

«On a le dos au mur. Ce n'est pas vrai qu'on va passer une autre année à attendre et à entendre juste des mauvaises nouvelles», prévient le ministre, en indiquant qu'il ne pourra pas «y avoir de moulins à scie partout».

Québec pourrait, par exemple, de son propre chef, transférer les contrats d'approvisionnement d'une usine à une autre pour forcer la consolidation de l'industrie dans une région donnée.

M. Béchard affirme qu'il préfère «voir deux, trois usines qui fonctionnent que cinq qui sont arrêtées».

En matinée, le président du CIFQ, Guy Chevette, avait rappelé

que, loin de se résorber, la crise qui sévit dans ce secteur allait faire d'autres victimes avant longtemps.

Près d'une centaine d'autres papetières et usines de sciage pourraient devoir fermer leurs portes d'ici la fin de l'année, entraînant dans leur sillage de nombreuses pertes d'emplois, craint M. Chevette.

Pas moins d'une entreprise sur quatre parmi les 360 qui vivent de la forêt québécoise serait donc victime du nécessaire processus de restructuration de cette industrie, prédit M. Chevette, en lançant un énième appel au secours au gouvernement.

«Si on ne fait rien, il en fermera quatre sur quatre», a-t-il soutenu, en demandant à Québec de procéder promptement au transfert des volumes de bois d'une usine à une autre, en vue de regrouper les forces.

Avant la fin de l'année, le ministre Béchard s'engage par ailleurs à entreprendre un certain

nombre d'actions pour espérer voir l'industrie forestière redevenir le fleuron qu'elle a déjà été.

En priorité, il a annoncé son intention de revoir de fond en comble, en vue de le simplifier, le régime forestier québécois.

De plus, il ambitionne de présenter à court terme «le plus ambitieux plan de reboisement de nos forêts des 30 dernières années».

Afin d'assurer un calcul plus précis de la possibilité forestière, Québec fera par ailleurs l'acquisition, au coût de quelque 15 millions de dollars, du logiciel Woodstock-Stanley, qui remplacera le logiciel Sylva II.

Avec l'objectif de répondre à la demande de l'industrie, qui se plaint du prix trop élevé de la fibre, Québec s'engage aussi à réduire les trasseries administratives et à baisser de 2 \$ le coût du mètre cube de bois.

À l'automne, un Sommet de la forêt permettra de pousser plus loin la réflexion sur les changements annoncés et les problèmes de l'industrie.

Presse canadienne

Duceppe compte peu d'appuis au sein du caucus péquiste

ROBERT DUTRISAC
HÉLÈNE BUZZETTI

Comme en 2005, Gilles Duceppe a bien peu d'appuis au sein du caucus des députés du Parti québécois pour espérer devenir le chef de cette formation.

Aucun député ne s'est levé au caucus péquiste pour défendre la candidature de Gilles Duceppe, a indiqué hier le député de Vachon, Camil Bouchard.

Mais tout de même, après Sylvain Simard, un deuxième élu péquiste, Maxime Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine, a affirmé son appui à la candidature du chef du Bloc québécois pour succéder à André Boisclair.

M. Arseneau a confié au réseau TVA qu'il voit en Gilles Duceppe «un homme solide et vaillant», capable de faire les changements nécessaires au parti. «Je ne cherche pas un sauveur qu'on va crucifier dans quelques mois», a-t-il dit.

Pour Camil Bouchard, Gilles Duceppe «présente le handicap d'être associé à la culture politique et au bras de fer politique», a-t-il écrit au Devoir. C'est aussi le cas de Pauline Marois, a-t-il fait remarquer. «On les a vus très souvent converser avec les militants et s'occuper de la chose politique», a-t-il dit.

Selon lui, le Parti québécois aurait davantage à choisir un chef qui provient d'un «horizon différent» et «qui aurait une marque de compétence très forte dans sa trajectoire professionnelle».

«Le leader, lorsqu'il parle, il faut que la population se sente interpellée au premier chef et non pas qu'il soit en conversation avec le parti seulement», a poursuivi M. Bouchard. «Le parti doit compter sur un chef qui a une connexion directe avec la population et une sympathie avec ce que les gens ressentent et avec ce que les gens vivent».

Les critères qu'il a définis convergent vers le député de Borduas et ancien président de l'Union des artistes, Pierre Curzi, mais M. Bouchard s'est refusé à nommer qui ce soit hier.

Pauline Marois s'est faite discrète hier. On croit qu'elle est toujours en réflexion. Chose certaine, elle n'a pas encore lancé d'opération pour évaluer ses appuis auprès des militants, a confirmé un organisateur péquiste. Mercredi, au colloque de l'Acfas à Trois-Rivières, un militant de la région de Québec, Richard Ouellet, a abordé Pauline Marois pour la presser de se porter candidate à la direction du PQ. «Je vous promets d'y penser, mais ça ne me tentait pas», aurait-elle répondu, selon ce qu'a rapporté M. Ouellet. On sent que Mme Marois hésite à quitter sa nouvelle vie, dans laquelle elle siège à des conseils d'administration, voyage et participe à certaines activités publiques qu'elle choisit.

Gilles Duceppe n'était pas à la Chambre des communes hier. Il était plutôt à Montréal, dans sa circonscription de Laurier-Sainte-Marie.

Plusieurs députés bloquistes ont uni leur voix hier à celle de Réal Ménard, qui disait la veille souhaiter qu'ou bien Gilles Duceppe, ou bien Pauline Marois se lance dans la course, mais pas les deux à la fois, et ce, afin de ne gaspiller aucun talent. Pauline Brunelle et Michel Gauthier pensent de même. M. Gauthier espère que les deux prétendants présumés se parleront rapidement afin de ne pas perdre trop d'énergie en stratégies inutiles.

Le dauphin de Gilles Duceppe, Pierre Paquette, pense toutefois que les intentions de Pauline Marois ne comptent pas vraiment dans la réflexion de M. Duceppe. «Ça fera partie de sa réflexion, a-t-il dit aux journalistes, mais ce ne sera pas un élément déterminant. [...] Je pense que chacun a sa décision à prendre, indépendamment l'un de l'autre».

L'ex-ministre péquiste Richard Legendre rejette quant à lui cette approche. Il espère au contraire que les deux feront le saut, tout comme Pierre Curzi et peut-être un autre candidat de choix.

«Il ne faut pas se retrouver dans une situation où l'un y va parce que l'autre n'y va pas, ou vice-versa», a-t-il expliqué au Devoir hier. «Cette course sera différente de la précédente parce que [lors de] celle à laquelle j'ai participé, le programme était déjà décidé, donc c'était davantage une variation sur le même thème. Ça finit par être un peu plus un concours de personnalités et de recrutement de membres.»

Cette fois-ci, insiste-t-il, il s'agit aussi de renouveler le programme du parti. «Et une personne n'est pas dissociable de son message. L'éventail des participants pourrait amener des approches différentes.»

Les coups de pied...

Pierre Paquette a voulu dégonfler les propos de Louis Plamondon qui, la veille, avait évoqué la nécessité de servir quelques «coups de pied au derrière» à «certains» péquistes. Selon lui, il s'agissait d'une «boutade».

«C'était inapproprié comme propos et ça ne reflète pas du tout la façon dont le caucus du Bloc québécois fonctionne», a insisté M. Paquette. Conscient que la sortie de son collègue a pu lancer d'une bien mauvaise façon la campagne électorale de son chef, M. Paquette a insisté pour dire qu'il ne s'agissait pas ici de donner une leçon de «discipline» au Parti québécois.

«Nous sommes davantage dans une situation où le Parti québécois a besoin de se reconstruire. Je pense qu'on l'a vu et, pour cette reconstruction-là, ça va prendre un chef ou une cheffe avec une personnalité forte, avec de la rigueur, quelqu'un qui est discipliné aussi, et M. Duceppe a ces qualités-là, effectivement. Mais encore une fois, M. Plamondon, sa boutade était complètement inappropriée.»

Le Devoir

EN BREF

Flaherty doit reculer

Ottawa — Le Parti libéral du Canada a déposé une motion demandant à la Chambre des communes d'exiger le retrait de deux mesures fiscales controversées contre les fidu-

cies de revenu et les investissements des entreprises canadiennes à l'étranger, mises en avant par le ministre des Finances, Jim Flaherty. Selon la proposition déposée par le chef libéral Stéphane Dion, la décision du gouvernement d'imposer un impôt de 31,5 % aux fiducies de revenu de même que celle visant à

éliminer les crédits d'impôt sur les intérêts des prêts consentis au Canada pour les entreprises du pays qui investissent à l'étranger «contribuent à augmenter les difficultés des compagnies canadiennes qui veulent réussir sur la scène internationale». Selon M. Dion, Stephen Harper devrait exiger que son ministre des Fi-

nances retire la proposition visant à abolir la déductibilité de ces intérêts et entreprendre des consultations publiques sur la manière dont le gouvernement devrait procéder afin de lutter contre les paradis fiscaux sans nuire aux efforts légitimes des sociétés qui veulent prendre de l'expansion à l'étranger. — PC

ROLEX

OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST
OR JAUNE



Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

430-A RUE CATHART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

LOTTO QUÉBEC		Tirages des résultats du: 2007-05-09	
649	11 17 27 19	20 21 24 35	
	32 39 49	33 38 40	
GAGNANTS		GAGNANTS	
LOTS		LOTS	
6/6	0 3 574 270,00 \$	6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+C	4 63 826,20 \$	5/6+C	0 50 000,00 \$
5/6	92 2 292,40 \$	5/6	14 500,00 \$
4/6	6 064 65,90 \$	4/6	620 50,00 \$
3/6	110 663 10,00 \$	3/6	12 460 5,00 \$
2/6+C	82 647 5,00 \$		
Ventes totales: 12 680 748 \$		Ventes totales: 452 265,50 \$	
Prochain gros lot (approx.): 8 000 000 \$		Extra 7443831 * 500 000 \$	
		*décomposable dans les deux sens	
SUPER 7		GROS LOT CE SOIR 12 000 000 \$ (APPROX.)	
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.			



Sylvain DAIGNAULT

CÉLÉBRITÉS collection biographique

John Molson
Sa vie, son œuvre

Découvrez en détail ce grand entrepreneur.

64 pages - 11,25 \$
ISBN 978-2-7608-7096-3

LIDEC Inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

LES ACTUALITÉS

75^e congrès de l'Acfas

Des cellules souches jusque dans le tissu adipeux

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

Trois-Rivières — On a longtemps cru que les cellules souches étaient confinées à la moelle épinière, mais ces cellules indifférenciées capables de se spécialiser en toutes sortes de cellules ne cessent d'étonner les chercheurs, qui les débusquent maintenant dans la peau, les os et même certains organes, reléguant du coup les controversées cellules souches embryonnaires au second plan. Et la liste des frappeurs de réserve s'allonge encore puisque le tissu adipeux a aussi été mis à contribution avec succès au Laboratoire d'organogénèse expérimentale (LOEX) de l'Université Laval, a-t-on appris hier au 75^e congrès de l'Acfas.



Acfas

Cette incursion du côté du tissu adipeux a été plus que profitable à la chercheuse Julie Fradette, du LOEX. Non seulement elle y a trouvé les précieuses cellules souches dont elle avait besoin, leur concentration s'est aussi révélée plus élevée que dans la moelle osseuse, à raison de 2 % contre 0,05 %. Le fait que les cellules souches du tissu adipeux s'avèrent de surcroît beaucoup plus faciles d'accès que celles qui sont localisées dans la moelle osseuse a constitué un atout supplémentaire. «En fait, on utilise simplement le gras obtenu par liposuction dans les cliniques de chirurgie.»

Les cellules souches prélevées dans le tissu adipeux ont elles aussi le pouvoir de se différencier en plusieurs sortes de cellules comme des neurones, du cartilage ou encore des cellules cardiaques. Mais Julie Fradette, elle, a choisi d'en faire des cellules... adipeuses! «En fait, je fais du gras avec du gras», résume la chercheuse en riant. Bien sûr, son objectif ne s'arrête pas là. Forcer une cellule à se différencier est à la portée de plusieurs laboratoires, mais trouver une façon de construire des organes ou des os en trois dimensions à partir de ces mêmes

cellules est autrement plus complexe et stimulant.

«Notre idée, c'est de créer des tissus mous», explique Mme Fradette. À terme, ce nouveau tissu pourrait servir d'agent de remplissage pour combler l'espace laissé vacant par une tumeur ou encore rendre une silhouette plus harmonieuse aux gens qui souffrent de lipodystrophie, un syndrome associé au VIH et qui s'accompagne d'une réorganisation désordonnée de la graisse dans le corps. «L'avantage, c'est que notre technique ne fait pas appel à des biomatériaux. Nous, on stimule les cellules pour qu'elles créent leur propre matrice.»

Cette volonté de créer des matrices naturelles rejoint celle de son collègue François Berthod, qui travaille notamment à recréer des neurones à partir de peau humaine au LOEX (voir *Le Devoir* du 22 février 2007). En effet, pour comprendre une maladie dégénérative, par exemple le Parkinson ou la sclérose latérale amyotrophique (SLA), rien ne vaut un modèle en trois dimensions, tout particulièrement quand il s'agit de s'attaquer à la SLA, dont les mécanismes sont parfaitement inconnus et contre laquelle il n'existe aucun médicament à ce jour.

Grâce au génie tissulaire, François Berthod a pu recréer un tissu conjonctif qui lui a permis d'examiner en direct et dans les véritables conditions la migration de l'axone qui prolonge le neurone. Pour cela, il a pris une éponge de collagène et y a ensemencé des fibrinogènes qui ont migré dans l'éponge pour la coloniser et ainsi reconstruire le tissu conjonctif. Il a ensuite ajouté des neurones moteurs à la surface, qui se sont mis à envoyer des axones à travers le tissu. «Ainsi, on peut alors voir si le neurone fonctionne normalement ou s'il est incapable de migrer et pourquoi.» Avec l'espoir de trouver ce qui fait en sorte que le neurone ne fonctionne pas comme il le devrait et ainsi s'approcher de la guérison.

Le Devoir

Dépression post-partum

L'enfant reste marqué par le premier regard que sa mère pose sur lui

PAULINE GRAVEL

La dépression post-partum qui affecte une nouvelle maman peut laisser des séquelles durables chez son enfant. Ces stigmates peuvent persister même si on soulage la mère de ses symptômes dépressifs et entraver le développement affectif de l'enfant.

Le professeur David Forman, du département de psychologie de l'université Concordia, et ses collègues de l'université de l'Iowa ont étudié 157 femmes qui étaient mères d'un bébé de six mois. Les deux tiers de ces mamans souffraient d'une dépression post-partum. Les chercheurs ont alors observé que celles qui étaient déprimées décrivaient toujours leur nourrisson comme coléreux et irritable tandis que celles en bonne santé dressaient un portrait beaucoup plus positif de leur nouveau-né. Plus grave encore: ces impressions négatives que produisaient les enfants sur les mamans en dépression étaient bien ancrées et persistantes puisqu'elles étaient toujours présentes après que ces femmes eurent été traitées avec succès pour leur dépression.

Les auteurs de l'étude ont revu et interrogé les mères 18 mois après qu'elles eurent complété une psychothérapie interpersonnelle. Leur bambin atteignait alors l'âge d'environ deux ans. À ce moment, la description que ces mamans donnaient de leur enfant concordait parfaitement avec ce qu'elles avaient affirmé au moment où leur poupon n'était âgé que de six mois. Même si les mères se rétablissaient, la perception qu'elles avaient du comportement de leur enfant demeurait tout aussi négative que pendant leur épisode dépressif. En d'autres mots, «les premières impressions de la mère sur son nouveau-né prédisaient très fidèlement sa perception future, et ce, autant chez les mères ayant souffert de dépression que chez celles qui en



ARCHIVES REUTERS

avaient été exemptes», précise David Forman, avant d'ajouter que d'emblée les mamans en bonne santé ne dépeignaient pas le comportement de leur enfant comme nécessairement négatif et que leur perception plutôt positive se maintenait au cours du temps. «Peut-être que ces observations traduisent ce qui se passe dans toutes nos relations. Quand nous rencontrons quelqu'un pour la première fois, nous décidons si nous aimons cette personne ou pas et cette impression demeure très prégnante. Or, quand vous faites la connaissance de quelqu'un alors que vous souffrez intérieurement, cela aura un grand impact sur la relation que vous établirez avec cette personne.»

«Nous ne devons pas tenir pour acquis que les enfants seront indemnes une fois que leur mère commence à se sentir mieux», prévient

David Forman. L'efficacité du traitement d'une dépression post-partum n'est pas suffisante pour améliorer la relation mère-enfant.

Pour David Forman, ces résultats sont préoccupants car ils indiquent que la relation entre la mère et l'enfant demeure entachée malgré la disparition des symptômes dépressifs de la mère, et que cette opinion négative que garde la mère à l'égard de son enfant risque d'entraver le développement de celui-ci. «Il ne fait aucun doute que la vision qu'a la mère de son enfant aura un impact déterminant sur celui-ci, car la mère exerce une très grande influence sur son enfant. Si la mère croit que sa relation avec son enfant n'est pas bonne, cette perception risque d'avoir des conséquences néfastes», souligne-t-il.

David Forman insiste néanmoins sur le fait qu'il est possible

de prévenir les conséquences de ces situations problématiques. D'abord, on doit venir en aide à la mère très tôt, avant qu'elle ne se persuade que son enfant est coléreux et difficile et qu'elle ne sombre dans la dépression. Aussi, il faudrait aider la mère dans l'éducation de son enfant: lui apprendre à reconnaître les messages que lui transmet son enfant par ses gesticulations, ainsi que renforcer les bons comportements qu'elle adopte avec son enfant. Ce genre d'interventions peut empêcher que la dépression de la mère n'influe sur l'enfant. «Des études ont montré que l'ajout d'un soutien éducatif à la psychothérapie destinée à soulager les symptômes dépressifs de la mère aidait effectivement les enfants», confirme le chercheur.

Le Devoir

IL Y A VINGT ANS DÉJÀ !



LE
SYNDICAT
DES
CHARGÉES
ET
CHARGÉS
DE
COURS
DE
L'UQAM

Le 8 mai 1987, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministre Claude Ryan, imposait ce qui devenait la première loi spéciale dans l'enseignement universitaire au Québec.

La Loi 48 mettait fin à la grève légale des chargées et chargés de cours déclenchée sept semaines auparavant. Elle nous imposait des conditions de travail en deçà de ce qu'offrait l'UQAM, prévoyait des sanctions exemplaires en cas de non-respect et menaçait d'abolir l'ancienneté.

Nous sommes retournés au travail le 11 mai, malgré tout fiers de notre bataille, mais amers devant le mépris affiché par le gouvernement.

C'était il y a vingt ans
Et nous nous en souvenons
Comme si c'était hier

Comité exécutif
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM

LE MARCHE BOURSIER

Table A: Stock market data for various companies, including volume, bid, ask, and price changes.

Table B: Stock market data for various companies, including volume, bid, ask, and price changes.

Table C: Stock market data for various companies, including volume, bid, ask, and price changes.

Table D: Stock market data for various companies, including volume, bid, ask, and price changes.

TORONTO

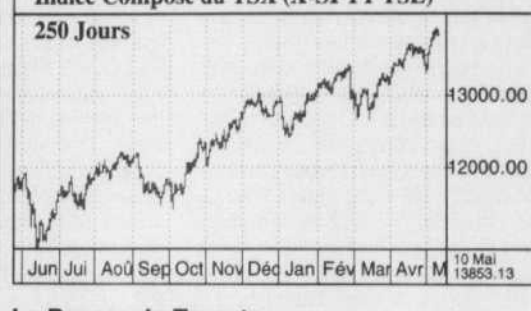
Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories de droit de vote subalterne; p ou o = actions assorties de droits de vote; p+ = actions privilégiées; r = actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u = unité de conversion; v = dividende variable; wt ou w = bon de souscription (warrant); z = lot brisé.

Table of stock indices: TSX (13 853.13, -42.03), Dow Jones (13 215.13, -147.74), Dollar (1 \$ canadien, -0.47), OR (665,10 \$US, -15.20).

LES DEVISES

Table of exchange rates for various currencies: Afrique du Sud (rand), Arabie Saoudite (riyal), Argentine (peso), Australie (dollar), Bahamas (dollar), Barbades (dollar), Brésil (real), Chine (yuan), Corée (won), Costa Rica (colón), Égypte (livre), États-Unis (dollar), Europe (euro), Hong Kong (dollar), Inde (roupie), Indonésie (roupie), Israël (shekel), Jamaïque (dollar), Japon (yen), Liban (livre), Malaisie (ringgit), Maroc (dirham), Mexique (peso), Nouvelle-Zélande (dollar), Pérou (sol), Philippines (peso), République dominicaine (peso), République tchèque (couronne), Royaume-Uni (livre), Russie (rouble), Singapour (dollar), Suède (couronne), Suisse (franc), Taïwan (dollar), Thaïlande (baht), Tunisie (dinar), Venezuela (bolivar).

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices: Standard & Poors TSX (223108, 13853.13, -42.03 -0.3), Canadian Smallcap (118581, 809.81, -5.39 -0.7), Canadian MidCap (140677, 950.31, -4.02 -0.4), 60 Index (82430, 789.45, -2.02 -0.3), 60 Capped Index (82430, 872.97, -2.24 -0.3), Cdn Consumer Discretionary (11711, 124.78, +1.61 1.3), Cdn Consumer Staples (4878, 202.79, -0.27 -0.1), Cdn Div Metals & Mining (58272, 792.53, -10.44 -1.3), Cdn Energy (44405, 347.08, -1.96 -0.6), Cdn Financials (18673, 220.35, -0.03 -0.0), Cdn Gold (41528, 292.37, -6.15 -2.1), Cdn Health Care (5681, 50.39, +0.23 0.5), Cdn IT (4287, 35.08, -0.24 -0.7), Cdn Industrials (9561, 111.45, +0.20 0.2), Cdn Materials (101905, 292.60, -2.50 -0.8), Cdn Real estate (3786, 266.30, -0.60 -0.2), Cdn Telecom Services (5481, 108.29, -0.12 -0.1), Cdn Utilities (2350, 216.66, +0.94 0.4).

Canadian Venture

Table of Canadian Venture indices: S&P CDN (112007, 3322.21, -34.75 -1.0), Le Marché Américain (30 Industrielles: 224638, 13215.13, -147.74 -1.1; 20 Transports: 32352, 5121.77, -93.72 -1.8; 15 Services publics: 20876, 522.31, -7.21 -1.4; 65 Dow Jones Composé: 278688, 4518.30, -63.08 -1.4; Composite NYSE: 96693.7, -158.56 -1.6; S&P 500: 2217.33, -22.03 -1.0; Index AMEX: 1491.47, -21.11 -1.4; NASDAQ: 2533.74, -42.60 -1.7).

Les plus actifs de Toronto

Table of most active stocks: STARFIELD RES (31263, 0.83, 0.65, 0.73, +0.13 21.7), EQUINOX MINERALS (19233, 2.89, 2.60, 2.80, +0.16 6.1), BREAKWATER RES (9294, 2.79, 2.53, 2.56, -0.10 -3.8), CRISTALEX INTL J (9083, 3.29, 4.90, 5.22, +0.36 7.4), LIONORE MINING (8185, 24.00, 23.75, 23.83, +0.08 0.3), CONTINENTAL (5754, 5.85, 3.92, 4.17, -0.89 -17.6), HUBBARD MINERALS (5203, 26.88, 26.50, 26.58, -0.32 -1.2), HUBBARD MINERALS (4796, 26.35, 24.80, 25.97, -4.47 -17.7), MINT TECHRON RES (4578, 5.65, 5.42, 5.58, -0.16 -2.8), LUNDIN MINING CORP (4522, 14.53, 13.55, 13.75, -0.83 -5.7).

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of most active Canadian Venture stocks: UNITED BOLERO (7853, 1.00, 0.70, 0.90, +0.19 26.8), MANSON CREEK RES (6839, 0.25, 0.26, 0.26, +0.01 4.0), YUKON ZINC CORP (6466, 0.28, 0.25, 0.22, -0.02 7.8), BLUE NOTE MINING (4698, 0.60, 0.53, 0.60, +0.08 11.1), BORDEAUX ENERGY (3450, 0.95, 0.81, 0.91, +0.08 9.6), FALCON IL & GAS (3297, 0.14, 0.26, 0.21, -0.20 -7.1), MINT TECHRON CORP (2254, 0.23, 0.03, 0.03, -0.02 16.7), WILCO LOCATING SYS (2065, 1.00, 0.92, 0.95, +0.09 10.5), PROK SILVER CORP (2045, 0.63, 0.60, 0.62, +0.02 3.3).

decisionplus.com

Profitez vous une Vision du marché boursier. Téléphone: (514) 392-1366 - Sans frais, 1-877-392-1366. www.marketvisionplus.com

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec indices: 10 mai 2007 (1379.01, -1.57, -0.11%, 10.04%), 10-120 (1474.48, -2.01, -0.14%, 11.53%).

TRANSISER EN FRANÇAIS

Table of French market indices: IRI (1479.68), IRI-30 (1399.74), IRI-100 (1219.84), IRI-200 (1159.89), IRI-300 (1079.95), IRI-400 (1000.00).

AUTRES DÉTAILS

Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québec. Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'IRÉC.

Table E: Stock market data for various companies, including volume, bid, ask, and price changes.

Table F: Stock market data for various companies, including volume, bid, ask, and price changes.

Table G: Stock market data for various companies, including volume, bid, ask, and price changes.

Table H: Stock market data for various companies, including volume, bid, ask, and price changes.

ÉCONOMIE

Alcan: Québec a obtenu tout ce qui était possible

ÉRIC DESROSIERS

Convaincu d'avoir déjà obtenu d'Alcan le maximum de concessions possible, Québec a fait savoir hier qu'il n'avait pas l'intention de profiter de l'éventuelle acquisition de la compagnie montréalaise par des intérêts étrangers pour relever ses exigences en matière de création d'emplois et de transformation de l'aluminium au Québec.

Le professeur en économie régionale de l'Université du Québec à Chicoutimi, Marc-Urbain Proulx, avait dénoncé mercredi le manque d'ambition de l'entente signée en décembre par le gouvernement avec Alcan en regard des avantages énormes consentis à la multinationale, notamment sous la forme d'accès à bas prix aux ressources hydroélectriques québécoises. Il déplorait entre autres que l'on n'ait pas exigé que se fassent sur place de la deuxième et de la troisième transformation de l'aluminium produit. A la suite de l'offre d'achat

hostile d'Alcoa en début de semaine, il proposait que l'on profite de l'éventuelle prise de contrôle d'Alcan pour renégocier l'entente.

Cette idée a été catégoriquement rejetée hier par Québec. Jamais le gouvernement n'a obtenu aussi bonne entente en la matière, a-t-on affirmé au bureau du ministre du Développement économique, Raymond Bachand. Il n'est absolument pas question de la rouvrir.

Comme promis en début de semaine, le ministre Bachand a rendu public hier le texte officiel de cette entente de 10 pages qu'il a signée le 13 décembre avec Alcan, au terme d'une négociation entamée en mai 2006. On y retrouve tous les éléments qui avaient été annoncés, notamment le maintien par la compagnie au Québec «de sièges sociaux opérationnels, financiers et stratégiques importants [...] à des niveaux essentiellement similaires à ceux d'Alcan à ce moment», ainsi que le respect de ses plans et engagements en matière de niveaux d'emplois, d'investisse-

ment et de recherche. Il était notamment question de la construction au Lac-Saint-Jean d'une aluminerie dernier cri censée créer 740 emplois directs et plus de 2500 emplois indirects.

En échange, le gouvernement octroyait un bloc d'énergie supplémentaire à tarif industriel préférentiel (tarif L), 400 millions en prêt sans intérêts remboursable dans 30 ans, ainsi que le renouvellement du bail de la Péribonka permettant à Alcan de continuer de tirer de ses propres barrages 2000 mégawatts au coût exceptionnel de 1 ¢ du kilowattheure, un avantage évalué par les experts à environ 600 millions par année.

Un «acquéreur éventuel»

De longs passages de l'entente sont consacrés aux mécanismes visant à s'assurer du respect de l'entente par un «acquéreur éventuel» d'Alcan. On y prévoit entre autres qu'en cas d'offre, amicale ou hostile, le texte de l'entente doit être rendu public et, 10 jours plus tard,

l'acheteur doit dire au conseil d'administration d'Alcan comment il entend la respecter. En cas de mésentente entre les parties ou avec le gouvernement, ce dernier peut annuler l'entente, non sans avoir auparavant fait appel à un juge à la retraite comme médiateur et avoir accordé à l'entreprise un délai de 12 mois.

«Cette entente a été faite justement, non pas pour bloquer des prises de contrôle — le gouvernement du Québec n'intervient pas dans les marchés financiers —, mais pour s'assurer que la société Alcan respectera ses engagements au cours des 30 prochaines années», a déclaré en conférence de presse hier Raymond Bachand au moment de dévoiler le texte de l'entente. Par ce dévoilement, a-t-il ajouté, «on envoie un signal à toute personne qui serait intéressée à acheter cette société qu'elle aura [la même] obligation que nous entendons faire respecter intégralement».

Le Devoir

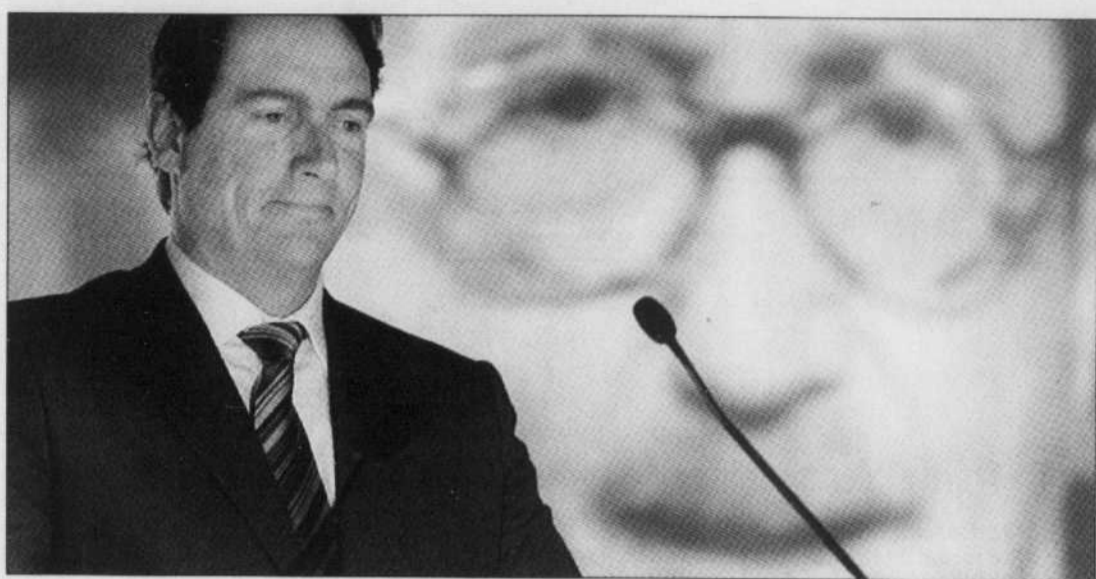
Sans-fil de 3^e génération: Péladeau plaide pour plus de concurrence

Le président et chef de la direction de Quebecor, Pierre Karl Péladeau, invite le gouvernement fédéral à ne pas «céder aux pressions» des grands de la téléphonie qui sont réticents à voir arriver la concurrence dans le secteur du sans-fil de troisième génération, arguant que cela servira le consommateur, qui paiera alors moins cher.

«C'est certain que ça va devenir beaucoup plus concurrentiel et il y a beaucoup à parier, en tout cas les probabilités sont élevées, que les prix vont baisser», a-t-il commenté hier lors d'une rencontre de presse à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires.

Le sans-fil de troisième génération permet d'utiliser le téléphone pour d'autres options que la voix, comme la musique et les vidéos. Son utilisation est encore marginale au Canada, a-t-il déploré, comparativement à plusieurs pays d'Europe.

Quebecor s'est déjà dit prêt à investir pour construire un tel réseau et attend à ce sujet le geste d'Industrie Canada, qui doit ouvrir une nouvelle portion du spectre. M. Péladeau attend d'en voir les conditions et il fera alors connaître sa position. Il a d'ailleurs invité le gouvernement fédéral à «ne pas céder aux pressions des trois membres de cet oligopole qui veulent à tout prix conserver leur mainmise sur ce secteur névralgique». Il faisait alors



Pierre Karl Péladeau s'est adressé hier aux actionnaires de Quebecor lors de l'assemblée générale de l'entreprise.

référence à Bell Canada, Telus et Rogers.

Résultats

Par ailleurs, Quebecor inc. a enregistré une perte nette de 14,6 millions au premier trimestre 2007, contre une perte nette de 60,7 millions à la même période de 2006, sur des revenus stables de 2,37 milliards. Par action, la perte nette du premier trimestre terminé le 31 mars dernier est de 23 ¢, contre 94 ¢ inscrite aux livres un an plus tôt.

L'écart favorable entre la perte du premier trimestre 2007 et celui de 2006, a expliqué Quebecor hier, «s'explique surtout par l'impact de l'enregistrement d'une perte exceptionnelle sur refinancement de dettes de 331,6 millions réalisé par Quebecor Média au premier trimestre 2006 dans le cadre du refinancement de ses billets le 17 janvier 2006».

Au cours du premier trimestre 2007, Quebecor World, la division imprimerie de groupe, a subi une perte nette de 45,3 millions \$US,

en regard d'une perte nette de 6 millions \$US à la même période de 2006, soit un écart défavorable de 39,3 millions \$US.

De son côté, Quebecor Média, qui comprend entre autres le câblodistributeur Vidéotron et le réseau de télévision TVA, a réalisé un bénéfice net de 41,2 millions, comparativement à une perte nette de 178,4 millions au trimestre correspondant de 2006.

Presse canadienne

La fibre à recycler fait baisser la rentabilité de Cascades

CLAUDE TURCOTTE

Une montée exceptionnelle du coût d'achat des fibres à recycler en début d'année a fait baisser la rentabilité de Cascades au premier trimestre, au cours duquel il a par ailleurs, au cours de la première fois le cap du milliard de revenus pour une période de trois mois. Le groupe a tout de même pu déclarer un bénéfice net de cinq millions, ou 5 ¢ par action, en comparaison de six millions, ou 7 ¢ par action, au cours du trimestre correspondant en 2006.

Toutefois, en excluant certains éléments spécifiques, notamment des dévaluations d'actifs et des fermetures d'installations, Cascades a obtenu un bénéfice net de 22 millions, ce qui montre une amélioration très nette par rapport à l'an passé. En fait, le bénéfice aurait été encore meilleur au cours de ce premier trimestre n'eût été une flambée de 30 à 60 % des prix d'achat des vieux journaux et de cartons, lesquels constituent 75 % de la matière première de Cascades, qui est le plus important acheteur de fibres à recycler au monde.

L'impact de l'Asie

Comment expliquer une telle hausse subite? Encore une fois, la réponse est l'Asie! Il y a de plus en plus d'exportations asiatiques vers l'Amérique du Nord qui se font par conteneurs. Or, pour éviter que ces conteneurs reviennent vides, les Asiatiques achètent du matériel à recyclage. Comme il y avait de nombreux conteneurs vides après la période de Noël, l'Asie s'est mise à acheter beaucoup de papiers et de cartons à recycler. Les prix ont ainsi monté.

Cascades, dont près de 75 % des produits sont fabriqués à partir de fibres recyclées, a un besoin énorme de ces fibres pour maintenir ses usines en activité. L'entreprise avait alors peu de fibres en inven-

taire. Bref, très rapidement le prix de cette matière première est passé de 60 \$US la tonne métrique à 150 \$. Cela a eu un impact de plus de 30 millions sur les coûts de production de Cascades au cours du trimestre.

Présentement, le prix de ces fibres se situe à 90 \$. «Nous pouvons vivre avec cela», a mentionné hier après l'assemblée annuelle des actionnaires Alain Lemaire, président et chef de la direction du groupe. Il est possible que, dans quelques semaines, le prix soit revenu à son niveau normal, qui se situe entre 60 et 75 \$. Depuis 10 ans, la moyenne du prix de la fibre a été de 65 \$, bien qu'il y ait eu parfois des pointes importantes à la hausse, comme en 1995, alors que le prix avait atteint un sommet de 200 \$ pendant deux mois. Si une telle montée des prix pose problème pour la santé financière des papeteries qui recyclent, il y a quand même un bon côté, soit celui de favoriser une récupération accrue des vieux journaux et des cartons. En temps normal, on ne parvient à récupérer qu'environ 60 % des fibres, dont la cueillette n'est pas facile et coûteuse dans un pays comme le Canada, territoire immense et peu peuplé. Pour sa part, Cascades est autosuffisante à 50 % grâce à son réseau de récupération. Pour l'autre moitié qu'elle achète, elle doit aller sur le marché américain. Cascades traite dans ses usines 2,7 millions de tonnes de fibres recyclées par année.

Les Asiatiques (Chine, Inde, Thaïlande) trouvent aussi que les États-Unis constituent un bon territoire pour le rachat de fibres. La Chine ne s'y approvisionne que depuis un an. Ce pays développe des usines, comme Cascades le fait depuis 40 ans. Elle va sans doute recueillir à l'avenir de plus en plus de fibres dans son propre pays.

Le Devoir

Power réalise des profits de 363 millions

Power Corporation du Canada a augmenté hier son dividende trimestriel de 22,2 % au moment où l'entreprise annonçait que son bénéfice du premier trimestre a atteint 363 millions, en hausse par rapport à celui de 254 millions enregistré un an plus tôt.

Le conseil d'administration de l'entreprise a annoncé un dividende de 24,125 ¢ par action sur les actions privilégiées participantes en circulation, pour le trimestre se terminant le 30 juin 2007, aux détenteurs inscrits en date du 8 juin. Il s'agit d'une

augmentation de 4,374 ¢ par rapport au dividende trimestriel précédent de 19,75 ¢.

Par action, le bénéfice net de l'entreprise pour la période de trois mois terminée le 31 mars est de 77 ¢ (dilué), contre 54 ¢ au premier trimestre 2006.

Les revenus totaux de Power se sont élevés à 8,27 milliards au cours du premier trimestre 2007, contre 6,40 milliards un an auparavant.

La croissance du bénéfice est en partie attribuable à une augmentation de la contribution de la filiale Fi-

nançière Power ainsi qu'à une hausse des revenus générés par les investissements, surtout les investissements de l'entreprise dans le Fonds Sagar 1 en Europe et les activités QFII de la société en Chine.

Pavé Desmarais fils, le président du conseil et co-chef de la direction de Power a expliqué aux actionnaires, en compagnie de son frère André, que l'entreprise a une formule très simple pour expliquer la hausse de son bénéfice. «Nous croyons que la diversification géographique et industrielle de Power, notre

approche stratégique de la gestion, le positionnement robuste et conservateur de notre famille de compagnies, nous a permis de présenter des résultats solides au cours des dernières années», a-t-il dit.

Mercrredi, la Financière Power a fait savoir que son bénéfice d'exploitation était en hausse de 18,4 % au premier trimestre, passant de 408 millions à 482 millions.

Hier à Toronto, le titre de Power a clôturé en hausse de 16 ¢, à 39,35 \$.

Presse canadienne

L'excédent commercial diminue

L'excédent commercial du Canada avec le reste du monde s'est situé à 4,6 milliards au mois de mars, en baisse par rapport à celui (révisé) du mois précédent qui était de 5,2 milliards, a indiqué Statistique Canada, hier.

Les entreprises canadiennes ont exporté pour 40,6 milliards de dollars de marchandises en mars, en hausse de 1,4 % par rapport au mois précédent. Pour leur part, les importations ont augmenté de 3,3 % en mars, ayant atteint un niveau record de 35,9 milliards.

Statistique Canada a souligné que les importations en provenance des États-Unis ont crû de plus d'un milliard pour atteindre un sommet de 23,6 milliards, tandis que les exportations vers notre voisin du Sud se sont accrues d'un peu plus de 300 millions pour se fixer à 31,3 milliards.

Les États-Unis

Pour sa part, le déficit commercial des États-Unis s'est creusé à 63,9 milliards \$US en mars contre 57,9 milliards en février, a indiqué hier le département du Commerce. Cette évolution s'explique notamment par l'accroissement de la facture pétrolière, qui a plus que contre-balançé la réduction du déficit vis-à-vis de la Chine.

En pourcentage, l'accroissement du déficit s'élève à 10,4 % par rapport à février. C'est la plus forte variation observée depuis le mois d'août 2005, comparé à septembre.

En mars, les importations ont augmenté de 4,5 % à 190,1 milliards et les exportations ont légèrement progressé de 1,8 % à 126,2 milliards.

Le déficit avec la Chine a en revanche diminué de 6,4 % à 17,2 milliards, contre 18,4 milliards en février, les Américains restant très dépendants des importations chinoises à bas prix. Les exportations vers la Chine ont atteint un niveau record en mars à 5,5 milliards, tandis que les importations marquaient leur plus bas niveau depuis mai 2006, à 22,7 milliards.

Presse canadienne

Le procès Norbourg débutera lundi

FRANÇOIS DESJARDINS

Le juge qui présidera le procès de Vincent Lacroix a rejeté hier ce qu'il restait de l'ultime effort de l'ancien président de Norbourg visant à faire exclure la preuve recueillie lors des perquisitions du 25 août 2005.

Ce dernier obstacle étant levé, le procès pénal de M. Lacroix débutera donc lundi. Le premier témoin de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sera François Filion, issu du cabinet Leclerc juricomptables et investi d'un mandat d'enquête par l'AMF.

Soupçonné d'avoir falsifié des documents dans le cadre d'un vicieux détournement de 130 millions qui a fait 8200 victimes, M. Lacroix est accusé de diverses infractions à la Loi sur les valeurs mobilières du Québec. Il fait face à 51 chefs d'accusation. Pour chacun de ceux-ci, l'AMF demande la peine maximale, soit un emprisonnement de cinq ans moins un jour et une amende de cinq millions de dollars.

Vincent Lacroix, qui se défend seul, a déposé sept requêtes préliminaires. Six ont été rejetées et une a été suspendue. Dans le cadre de celle portant sur les

perquisitions, M. Lacroix prétendait que son délateur, l'ancien vice-président aux finances Eric Asselin, a refilé de fausses informations aux enquêteurs. De plus, il l'accusait d'avoir brisé le secret professionnel. Bref, M. Lacroix alléguait que les perquisitions ne reposaient pas sur des bases solides et voulait interroger M. Asselin avant le début du procès.

Le juge Claude Leblond, de la Cour du Québec, n'a pas retenu ces arguments.

Le délateur, qui bénéficie d'une immunité, a été d'une très grande aide à l'AMF. Hier, un des avocats de l'agence a dit que la première grande révélation de M. Asselin concernant un «détournement» chez Norbourg a eu lieu le 9 août 2005. Deux semaines plus tard, l'AMF et l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers faisaient plusieurs perquisitions chez M. Lacroix et dans les bureaux de sa compagnie.

Pour présider le procès Norbourg, le juge Leblond a bloqué son horaire jusqu'au 15 juin. Il n'exclut pas d'ajouter des journées après cette date.

Le Devoir

L'avocat de Black veut miner la crédibilité de Radler

Chicago — David Radler a menti pendant des années et son manque de sincérité remet en question la valeur de son témoignage au procès pour fraude de son ancien partenaire d'affaires Conrad Black, a soutenu hier l'avocat de la défense Eddie Greenspan.

Il y a des différences entre le témoignage de Radler et les déclarations qu'il a faites devant un comité spécial de Hollinger International en 2003, a dit M. Greenspan devant le tribunal, où Radler a entamé sa troisième journée à la barre comme témoin-vedette.

«Vous avez menti pour sauver votre peau parce que vous ne pensez qu'à vous-même», a dit M. Greenspan. «À mes yeux, je suis le plus important», a répondu Radler, tout en niant qu'il mente encore.

M. Greenspan a aussi attaqué les affirmations de Radler voulant que, en tant que chef de la direction, Black était responsable de toutes les transactions de

Hollinger International. «En fait vous avez pris plusieurs décisions par vous-même — vous n'étiez pas le bras droit de Conrad Black», a lancé M. Greenspan avant de citer un article paru dans un quotidien en 1996 dans lequel Radler déclarait: «Je ne suis le bras droit de personne». Embarrassé, Radler a dit ne pas comprendre le sens de «bras droit» et ne pas se souvenir de cette déclaration, ce qui a provoqué la colère de M. Greenspan. «M. l'éditeur du Chicago Sun Times, vous savez très bien ce qu'est un bras droit», a dit l'avocat, provoquant une deuxième intervention de la juge Amy St. Eve en autant de jours.

Un analyste juridique a indiqué que le contre-interrogatoire musclé de M. Greenspan commence à affaiblir Radler.

Presse canadienne

Dodge demande des modifications aux régimes de retraite privés

Toronto — Le gouvernement de la Banque du Canada demande des modifications à la manière dont sont gérés les régimes de retraite privés, pour s'assurer qu'ils généreront les meilleurs résultats pour les employés et pour l'économie.

David Dodge affirme que les employeurs ont besoin de plus de flexibilité dans la manière dont ils gèrent les régimes de retraite, de façon à les encourager à offrir à leurs employés les régimes les plus lucratifs — ceux qui versent des prestations fixes et déterminées au moment de la retraite. Il estime que le système actuel comprend certaines failles, et que les employeurs réduisent ou restreignent les régimes à prestations déterminées en raison des risques élevés qu'ils comportent. Plusieurs employés choisissent maintenant des régimes à contributions déterminées, puis qu'ils sont plus simples à budgétiser.

Une partie du problème, a dit M. Dodge, est que lorsque les régimes de retraite enregistrent un surplus, les lois fédérales et provinciales octroient de plus en plus aux employés accès à ces surplus, même si l'employeur doit continuer à assumer seul le risque d'insolvabilité. De plus, a ajouté M. Dodge, la réglementation fiscale décourage les promoteurs d'accumuler des excédents supérieurs à 10 %, même si de tels excédents sont souhaitables pour contrebalancer les périodes de déficit. Et il dit que les employeurs de taille plus modeste, qui ne peuvent se permettre d'offrir un régime de retraite à leurs employés, devraient pouvoir mettre sur pied des régimes interentreprises, ce qui permettrait d'atténuer les risques.

M. Dodge prenait la parole hier dans le cadre d'un sommet du Conference Board du Canada, un groupe de recherche.

Presse canadienne

ÉDITORIAL

Évaluation bidon

Telle une ritournelle, l'appel du premier ministre Jean Charest à des bulletins chiffrés suscite l'agacement. Qu'on ait ou pas des bambins sur les bancs d'école, on aura compris que c'est encore et toujours sur l'évaluation que trébuche la réforme. Biffer les B+ au profit des pourcentages ne changera rien au fait que la mesure de la réussite — et de l'échec! — de nos élèves risque de plus en plus de conduire au bidon.

Jean Charest et Mario Dumont n'ont rien inventé en clamant «Ciel! des bulletins chiffrés!» afin que s'ordonne l'inextricable fouillis autour de l'évaluation de nos élèves. Bien avant eux, en 2000, le premier ministre Lucien Bouchard avait confié de sa voix de papa un penchant pour le chiffre et la moyenne.

On ne se trompe pas en affirmant que, depuis, tous les ministres de l'Éducation, sans exception, ont souhaité que le chiffre supplante, sur ce feuillet vieux comme le monde, le petit bonhomme sourire, la cote ou encore le soleil. Tous visaient ainsi à rassurer des parents incrédules devant la feuille de route de leur enfant. Sept ans plus tard, même rengaine!

En imposant les chiffres sur les bulletins dès septembre prochain, M. Charest ne met fin à aucun interdit loin d'être prohibés, ils sont déjà autorisés par la loi! Mais les lois et les appels des ministres n'ont pas forcé la note sur le terrain. Voilà la preuve d'un grand malaise.

Profitons-en pour retourner quelques décennies en arrière et dépoussiérons de vieux documents. Sur un bulletin produit par le département de l'Instruction publique, au début des années 50, une note sur 100 évaluait l'élève qu'on ordonnait aussi, du premier au dernier rang, dans chacune des matières. Une ou deux décennies plus tard, les bulletins du ministère de l'Éducation affichaient la cote ou le pourcentage et offraient aux parents, à côté du rendement de l'élève, la moyenne du groupe. L'esprit de l'époque n'était pas celui de la réforme, certes, mais les parents étaient au moins renseignés!

Aujourd'hui, les bulletins font dix pages. Il faut parfois un lexique pour les déchiffrer, et lorsqu'ils en ont terminé l'analyse, plusieurs paternels sont incapables de traduire les progrès ou les difficultés de Junior. Un beau gâchis qui rappelle une fois de plus que c'est dans ses efforts de communication — qu'il s'agisse d'en articuler l'essence ou de parler aux parents — que la réforme dévoile ses plus grandes lacunes.

On aura beau appeler à la logique et au gros bon sens, comme l'a fait l'Action démocratique du Québec et ensuite, gouvernement minoritaire oblige, le premier ministre Charest, le retour des pourcentages sur les bulletins ne changera rien du tout au fait qu'il semble impossible de traduire en notes, en cotes ou en dessins certaines des célèbres compétences de la réforme, dites «transversales».

Qu'on se le dise: peu de parents ronchonnent lorsque leur gamine reçoit un B pour sa capacité à «lire des textes». Mais les choses se corsent lorsque fiston récolte un B pour «mettre en œuvre [sa] pensée créatrice»...

Alors que le fond de la réforme attise les ardeurs et divise en deux camps improductifs — les pro et les anti —, l'évaluation détonne car elle est rassembleuse: des enseignants aux parents en passant par le premier ministre, presque tous dénoncent le charabia et rêvent d'un canal de communication limpide.

On sombre toutefois dans le fantasme en imaginant que la ronde des chiffres camoufle les vraies névroses de l'évaluation. Refuser de voir que les déboires du bulletin ne sont que la façade d'un inconfort plus imposant risque carrément d'aggraver le problème. Dans ce fantastique enchevêtrement dort un grand risque: qu'on se mette à évaluer pour évaluer et à produire des bulletins mirages...

machouinard@ledevoir.com

Dérive polonaise

Décidément, les jumeaux Lech et Jaroslaw Kaczynski, qui se partagent les postes de président et de premier ministre de la Pologne, n'ont pas leur pareil pour confondre la politique avec le comique troupier. Chose certaine, ils sont très réfractaires à l'État de droit. Pour s'en convaincre, il suffit de s'attarder à la sinistre farce qu'ils viennent de concocter.

Voilà: deux juges de la Cour constitutionnelle ont été suspendus par le président de ce tribunal. Le motif évoqué? Ils ont été accusés, sans que des preuves formelles aient été présentées, d'avoir entretenu des relations avec des agents de la police secrète alors que le pays ployait sous la chape de plomb communiste. Et ce...

Et ce, alors que cette juridiction est plongée dans l'étude de la loi sur la lustration, autrement dit sur la décommunisation. Les deux Berlusconi polonais, dans une version à la fois janséniste et beaucoup plus radicale, ont agi de la sorte parce qu'ils craignaient que le scepticisme manifesté par ces deux magistrats ne fasse tâche d'huile et que leur projet soit ainsi invalidé.

Au prétexte d'une présomption de partialité, le duo avait même demandé que la cour ajourne ses travaux, d'ailleurs censés se terminer aujourd'hui. En effet, outre les deux magistrats, il y aurait encore, d'après les jumeaux évidemment, quatre autres juges rétifs à l'approbation d'un texte que beaucoup considèrent aussi brouillon qu'ambigu.

Tel que rédigée, la loi exige que les 700 000 Polonais toujours de ce monde ayant collaboré avec la police communiste admettent le fait ou, plutôt, puisque nous sommes au pays porte-étendard du catholicisme européen, qu'ils fassent un acte de contrition. Si quelqu'un dont le nom figure sur les listes de l'Institut de la mémoire nationale (IMN) refuse d'obtempérer, il perdra son emploi ou son mandat.

Ainsi, le député européen Bronislaw Geremek, qu'on ne peut pas soupçonner de connivence avec les communistes pour la bonne et simple raison qu'il fut un des leaders de Solidarité aux côtés de Lech Walesa et de quelques autres, perdrait son mandat si la loi était sanctionnée par la Cour constitutionnelle. Jugeant cette loi aussi scélérate que dangereuse, Geremek ne veut pas signer de déclaration.

Comble de l'injustice et de la bêtise, ce texte stipule que si quelqu'un a été inscrit à tort sur les registres de l'IMN, il sera dans l'obligation de porter plainte devant la cour. Il devra attendre des semaines, pour ne pas dire des mois, avant que l'erreur ne soit éventuellement corrigée. Bref, les jumeaux ont réussi un prodige: créer l'iniquité en transférant le fardeau de la preuve sur la victime.

Heureusement, les figures emblématiques de Solidarité se sont enfin réveillées. Elles se sont engagées à organiser une conférence sur la démocratie avec d'anciens communistes. Car tous se disent excédés par cette loi, qu'ils qualifient d'«humiliante» et de «violation des droits civiques».

Cela étant, espérons que la Cour européenne sera saisie du dossier si jamais cette loi est adoptée. Espérons surtout que l'Union européenne et d'autres instances exprimeront leur dégoût qu'inspire le fanatisme religieux des jumeaux.



Marie-Andrée Chouinard



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Le festival des sondages

Le PQ retourne une fois de plus à la case départ. Une forme de routine, me direz-vous? Peut-être! Cela aura pour but de relancer le débat et les éternels sondages sur la course à la direction du Parti québécois. Duceppe, Curzi, Marois ou autre, les paris sont acceptés. Que le meilleur gagne. Pour ma part, je doute que Pierre Curzi soit élu chef. Bien qu'il soit un bon candidat potentiel, il n'a pas d'expérience dans l'arène politique. On le fera donc jouer sur le banc quelque temps. En ce qui concerne Pauline Marois, elle a l'expérience et la notoriété suffisantes pour accomplir une telle tâche. Par contre, je doute fort qu'elle accepte de sortir de sa retraite pour risquer une deuxième défaite qui serait mortelle pour son orgueil. Bref, ces événements surviennent trop tard pour Mme Marois.

Passons maintenant aux choses sérieuses. Comment Gilles Duceppe fera-t-il pour quitter le Bloc et s'infiltrer de façon «politiquement correcte» dans le clan du PQ? Se fera-t-il désirer de façon à ne plus avoir le choix de quitter le Bloc? Le Bloc aura-t-il assez de fonds pour se payer un congrès? Notre ami Gilles sait fort bien que le pouvoir, dans son cas, se trouve à Québec. [...] Mais la route n'est pas uniquement pavée d'or pour Gilles Duceppe. Sa grande faiblesse réside dans son manque de connaissance des régions. On dirait qu'il est myope sur tout ce qui est à l'extérieur à Montréal. Saura-t-il apporter les correctifs nécessaires? Pour l'instant, place au festival des sondages!

Michel Beaumont
Québec, le 9 mai 2005

Pour un réenchâtement de l'option souverainiste

Je pense que l'idée de la souveraineté a besoin non seulement d'un nouveau chef mais aussi d'un nouvel élan et que cet élan ne doit pas se limiter simplement à une réécriture

du programme du Parti québécois. En effet, c'est bel et bien d'un manque d'émotions et d'irrationnel que l'idée de souveraineté souffre le plus.

La souveraineté, c'est des derniers projets collectifs qui nous restent au Québec. Peu importe les efforts de rationalisation accomplis jusqu'ici, il subsistera des zones d'incertitude quant à la réalisation d'un tel projet. En bref, l'idée de souveraineté doit être portée par quelqu'un qui soit en mesure d'assumer la part d'irrationnel dans ce projet politique. Dans cette optique, Pierre Curzi pourrait être cette personne.

Si, de nos jours, tout se conçoit en termes de perte et de gain, un discours faisant appel non seulement à l'intellect mais également aux émotions pourrait remplir un espace vacant dans le spectre politique actuel et plaire à l'électorat.

Philippe Fortin
Le 9 mai 2007

C'est elle que je veux

On ne saura jamais comment se serait terminée la dernière course à la chefferie du PQ, n'eût été de l'irrationnelle explosion de sympathie qu'avait provoquée la mise au jour des erreurs de jeune ministre du vainqueur. Pauline Marois l'aurait-elle doublé au deuxième tour? Ou au troisième? Quoi qu'il aurait pu en être, on ne refait pas le passé.

D'autres l'ont dit: André Boisclair avait perdu les élections avant même qu'elles n'aient lieu. Non seulement la propagande libérale au sujet du manque de jugement du chef péquiste avait porté fruits, mais le principal intéressé y avait lui-même contribué. A tel point qu'à tous les sondages où figurait la question «qui ferait le meilleur premier ministre?», André Boisclair s'est classé troisième. Cette difficulté des électeurs à l'imaginer occupant cette haute fonction a assurément eu beaucoup d'influence sur les électeurs, y compris les sympathisants péquistes. La preuve en est que Jean Charest, tout impopulaire qu'il soit et malgré la déconfi-

ture de son parti chez les francophones, s'est toujours classé premier, du début à la fin de la campagne. Cette seule donnée suffit à convaincre que la candidature au poste de premier ministre d'une femme aussi expérimentée que Pauline Marois aurait certainement valu un bien meilleur sort au PQ aux urnes. Peut-être même le meilleur. Mais on ne refait pas le passé.

En avril 2003, le tout dernier sondage avant le scrutin avait prédit avec exactitude les suffrages obtenus par les trois principaux partis en lice. Mais cette fois-ci, Léger Marketing et CROP avaient franchement sous-estimé la performance adéquate, dont le résultat de 30,8 % a été nettement supérieur aux 24 % et 25 % annoncés. Difficile de ne pas voir un lien entre cette soudaine poussée de six points des deux derniers jours et l'incompréhensible acharnement d'André Boisclair à vouloir convaincre Mario Dumont que, quoi qu'en pense le chef adéquate, il serait du comité du OUI advenant un référendum rapide organisée par un gouvernement péquiste minoritaire. Jamais Pauline Marois n'aurait misé sur pareille hérésie dans le dernier droit de sa campagne.

On ne refait pas le passé, mais on peut infléchir l'avenir. Pour cette raison, et aussi parce que Pauline Marois est si bien campée au centre qu'elle est à la fois apte à rallier la gauche et la droite, c'est elle que je veux.

Christian Gagnon
Montréal, le 9 mai 2007

Opportunisme crasse

Avec tout le respect qu'on doit avoir pour la famille De Sousa, durement éprouvée, Jean Charest fait preuve d'opportunisme crasse en baptisant ce projet de loi inutile et inapplicable «loi Anastasia».

Non, M. Charest, les propriétaires d'armes semi-automatiques à utilisation restreinte ne sont pas des Kimveer Gill. Cet homme était un malade mental!

Alain Labelle
Gatineau, le 9 mai 2007

LIBRE OPINION

Pour un meilleur soutien de la médecine familiale

RENALD DUTIL

Président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Au moment où s'ouvre, à Québec, la première session parlementaire du nouveau gouvernement, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) souhaite sensibiliser nos dirigeants aux sérieux problèmes qui affectent nos services de médecine familiale.

C'est au Québec que la proportion de la population sans médecin de famille est la plus grande, soit 24,8 %, par rapport à 14 % pour le reste du Canada. Pourtant, le médecin de famille joue un rôle central dans la coordination et la continuité des soins.

Lors de son dernier mandat, le gouvernement a poursuivi la mise sur pied de nouveaux modèles permettant aux médecins de famille de mieux arrimer leur pratique au système de santé. Il a rendu les nouveaux centres de santé (CSSS) responsables des services de médecine familiale de leur territoire. L'accès aux plateaux techniques et aux ressources spécialisées, un sérieux problème dans la pratique d'un médecin de famille, a été amélioré. Mais il reste beaucoup à faire.

La gestion de ces nouveaux modèles de pratique est trop lourde. L'accréditation d'un groupe de médecine familiale (GMF) fait l'objet de longues tractations (des années dans certains cas). Elle ne tient souvent pas compte des dif-

férentes réalités locales des médecins de famille. Ceux qui exercent en solo ou en petits groupes ne peuvent pas bénéficier de l'environnement professionnel qu'offre un GMF. Et pourtant, selon une étude menée par le Dr Reynald Pinault, ce sont encore eux qui offrent le plus grand accès aux soins de première ligne. Ils ont besoin du soutien de leur CSSS, notamment l'apport d'autres professionnels de la santé dans la prise en charge et le suivi de leurs clientèles les plus vulnérables.

Les obstacles actuels dissuadent les nouveaux omnipraticiens de s'engager dans une pratique de médecine familiale en cabinet privé ou en CLSC. Déjà, en 2004-05, le taux de médecins exerçant dans les cabinets privés est passé de 77,3 % à 70,7 %. Pourtant, les cabinets sont encore les unités de soins les mieux réparties sur le territoire. On y dispense la grande majorité des services médicaux de première ligne. La réduction des effectifs médicaux en cabinet est liée aux sérieux problèmes d'accès aux soins de première ligne que connaissent toutes les régions.

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral du Québec a pris un engagement ferme: doter le réseau de la santé de 1500 nouveaux médecins d'ici 2012. C'est possible, car ces futurs médecins sont déjà inscrits à nos facultés de médecine. Mais encore faut-il que ces derniers restent au Québec.

À ce sujet, nous avons de sérieux indices: les postes de résidences en médecine familiale res-

tés vacants dans nos facultés de médecine et l'augmentation substantielle du nombre de diplômés choisissant de faire leur formation pratique à l'extérieur du Québec. Il serait bien imprudent de n'en faire qu'une situation circonstancielle.

Nous devons aussi craindre qu'un bon nombre de nouveaux médecins s'installent à l'extérieur du Québec à la fin de leurs études. Ces milieux offrent à leurs médecins beaucoup moins de contraintes réglementaires et une rémunération bien supérieure à la nôtre. Le message doit être compris. Plus que jamais, il est impératif de modifier des règles trop rigides dans la gestion des effectifs médicaux au Québec.

Aucun gouvernement ne pourra, à l'intérieur d'un seul mandat, résoudre les nombreux problèmes de notre système de santé. Ce système est complexe et les mesures appliquées pour corriger des problèmes peuvent prendre plusieurs années avant d'atteindre leur plein effet. Le nouveau gouvernement doit axer ses politiques sur la continuité d'actions prometteuses déjà entreprises, mais il doit aussi innover.

En première ligne, il faut sans doute poursuivre et accélérer le développement des modèles mis en place ces dernières années. Toutefois, ce sont de véritables réseaux de médecine familiale qu'il faut créer à l'échelle des CSSS. Investir en première ligne, dans les soins tant préventifs que curatifs, est la seule façon d'atteindre nos objectifs de santé. Les pays de l'OCDE qui ont choisi cette voie l'ont prouvé.

IDÉES

Reconstruire la fonction de chef d'État au Québec

CLAUDE CORBO

Professeur au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal

Si, le 26 mars 2007, en raison de résultats extrêmement serrés, le Québec s'était retrouvé avec deux partis se disputant le droit de former le gouvernement, chacun ayant de bons arguments à cet effet, la lieutenant-gouverneure (la fonction davantage que sa titulaire actuelle) aurait-elle eu l'autorité politique et morale nécessaire pour assurer un fonctionnement harmonieux et légitime des institutions devant deux partis revendiquant chacun féroce-ment le pouvoir? Au vu de ce qu'est devenue la fonction, on peut s'interroger.

Une fonction éviscérée et ratatinée

Reliquat de l'époque coloniale, la fonction de lieutenant-gouverneur est confiée à des titulaires nommés et payés par le gouvernement fédéral, à la manière de fonctionnaires «supervisant» les gouvernements provinciaux. La Constitution fédérale interdit aussi aux provinces de modifier cette fonction.

Plus important encore, depuis un demi-siècle, les gouvernements québécois successifs ont éviscéré et ratatiné cette fonction. Le titulaire apparaît à peine lors de l'assermentation d'un nouveau gouvernement ou lors d'un remaniement ministériel.

Occasionnellement, un reportage montre le lieutenant-gouverneur s'occupant de quelque bonne œuvre. Mais les premiers ministres et leurs ministres prennent grand soin de se réserver toutes les tâches importantes de représentation. Les lieutenant-gouverneurs successifs ont été réduits au rang de décoration muette.

Des raisons de réformer la fonction

Tous les systèmes parlementaires contemporains, aussi bien les monarchies que les républiques, comportent une fonction de chef d'État distincte de celle de chef de gouvernement. Cela s'explique. En effet, il doit se trouver, dans le système, une personne responsable, à l'issue de chaque scrutin, d'inviter le chef du parti majoritaire ou comptant le plus grand nombre de députés à former le gouvernement.

Dans des circonstances normales, il s'agit d'un automatisme. Mais les élections peuvent ne pas produire de majorité. Les régimes parlementaires confient donc à un chef d'État la responsabilité de veiller à ce qu'il existe un gouvernement et un premier ministre jouissant de l'appui de la majorité des députés et à ce que des changements se fassent de façon régulière et légale.

La pratique des autres régimes parlementaires, où le chef de l'État bénéficie d'une véritable légitimité politique, assure sur de fortes traditions dans les monarchies ou sur un mécanisme électoral crédible dans les républiques, incite à ne pas traiter la question à la légère.

Cela sera d'autant plus nécessaire si le Québec instaure une mesure de représentation proportionnelle. Plus on accroît la représentation proportionnelle, plus on augmente la possibilité d'un Parlement où aucun parti ne détiendrait la majorité. Dans ces conditions, seul un chef d'État disposant d'une légitimité politique et d'une autorité morale confirmées peut piloter prudemment le processus de mise en place d'un nouveau gouvernement, en accordant priorité à l'intérêt public davantage qu'aux ambitions des partis, ou conclure à la nécessité d'en appeler à l'électorat.



La lieutenant-gouverneure du Québec, Lise Thibault, accueillant la gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, et son conjoint, Jean-Daniel Lafond, lors d'une visite officielle à Québec.

L'actuelle fonction de lieutenant-gouverneur serait totalement démunie d'autorité et de moyens politiques pour composer avec les effets variés possibles d'une représentation proportionnelle substantielle dans le mode de scrutin.

Une nouvelle fonction de chef d'État pour le Québec

Quelle serait une fonction de chef d'État réformée? Rappelons d'abord que dans le régime parlementaire, la responsabilité des orientations politiques et de l'action gouvernementale est et doit demeurer celle du premier ministre et du cabinet jouissant de l'appui de la majorité des parlementaires. Le rôle du chef d'État se déploie sur un autre plan. Ses responsabilités pourraient donc se définir comme suit:

1. Assurer la continuité du fonctionnement des institutions

Le chef d'État québécois pourrait d'abord reprendre les responsabilités actuelles du lieutenant-gouverneur: inviter un chef du parti à constituer le gouvernement, sanctionner les lois adoptées par l'Assemblée et convoquer les sessions et les élections générales. La première responsabilité du chef de l'É-

tat est donc d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions et d'agir comme arbitre en cas de problème, selon des modalités à définir soigneusement par voie législative.

2. Concourir à la protection de l'intégrité des institutions politiques

Le chef d'État pourrait aussi exercer des responsabilités visant à protéger et à garantir l'intégrité des institutions démocratiques, particulièrement là où les considérations partisans s'avèrent problématiques. Par exemple, le chef d'État pourrait avoir la responsabilité de recommander lui-même à l'Assemblée nationale, après consultation avec les chefs des partis reconnus, la nomination du Directeur général des élections, du Protecteur du citoyen, du Vérificateur général, bref de titulaires de fonctions critiques pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques et qui doivent être tenus à distance des pressions et des considérations partisans.

Le chef d'État pourrait recevoir, en même temps que l'Assemblée nationale, les rapports du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général et, au besoin, interroger lui-même les ministères ou les or-

ganismes publics mis en cause. Tout en laissant au premier ministre et au gouvernement leurs pléines responsabilités politiques, dont ils demeurent imputables devant l'Assemblée nationale et la population, le chef d'État pourrait relayer l'action du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général au titre de l'intégrité et du bon fonctionnement des institutions démocratiques.

3. Fonctions de représentation du Québec

En troisième lieu, le chef d'État pourrait assumer des fonctions de représentation du Québec, selon un mode non partisan. Il ne manque pas de circonstances, symboliques ou protocolaires, où une représentation non partisane de la société est de mise, depuis l'accueil de visiteurs éminents jusqu'aux cérémonies de remise de l'Ordre national du Québec en passant par la célébration de moments importants de la vie de la collectivité. Cette tâche n'est pas interdite aux élus et aux dirigeants proprement politiques, mais un premier ministre ou des ministres ont une couleur et un engagement partisans marqués.

Un chef d'État dénué de pouvoirs décisionnels mais investi de légitimité politique et d'autorité morale pourrait rappeler les citoyens à leurs responsabilités civiques et les sensibiliser aux valeurs démocratiques ou encore contribuer à honorer des personnes exemplaires ayant rendu d'éminents services à la société.

Il y aurait, au service de la population, un personnage public particulièrement préposé à la préservation de l'intégrité des institutions politiques, à leur bon fonctionnement continu et à la promotion des valeurs démocratiques.

Mode de désignation

Pour qu'un chef d'État dispose de la légitimité politique et de l'autorité morale nécessaires à ses responsabilités, il faut trouver un mode de désignation minimalement démocratique, ce qui fait évidemment totalement défaut au lieutenant-gouverneur actuel.

L'élection au suffrage universel, comme aux États-Unis, modifierait en profondeur le régime politique et sortirait le Québec du système parlementaire, ce qui est un tout autre débat. Deux possibilités demeurent: l'élection par l'Assemblée nationale (mais cela serait la même base politique que pour le propre président de l'Assemblée) ou l'élection par un collège électoral élargi et conférant une plus grande légitimité.

Le chef d'État ainsi élu pourrait détenir un mandat non renouvelable, ce qui aurait l'avantage de l'inciter à jouer son rôle sans arrière-pensée de réélection. Un mandat de six ou sept ans permettrait au titulaire de remplir pleinement sa fonction et de survivre à l'Assemblée nationale ayant contribué à son élection.

De grands efforts ont été consentis, depuis les années 60, à la démocratisation et à la modernisation des institutions politiques québécoises. La réforme du rôle de chef d'État s'inscrit dans cette démarche et s'imposera d'autant plus si le mode de scrutin doit incorporer une mesure de représentation proportionnelle.

Il est vrai que la modification de la fonction de lieutenant-gouverneur exige un amendement à la Constitution fédérale, mais le Parlement fédéral peut modifier la Constitution pour une seule province sur la base d'un accord bilatéral (comme cela s'est fait en 1998 pour abolir l'obligation faite au Québec de maintenir des commissions scolaires confessionnelles à Montréal et à Québec).

Cela ne saurait en soi dispenser d'entreprendre et de mener à terme une réflexion sur la fonction de chef d'État. Il en va de la qualité de la vie démocratique et du bon fonctionnement des institutions politiques québécoises.

Conservatisme dans l'espace américain

LOUIS BALTHAZAR

Professeur émérite à l'Université Laval et président de l'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand à l'UQAM

Pour une bonne part, loin d'être exclusive, le conservatisme américain accompagne une certaine croissance du niveau de vie chez les classes moyennes. Toutes proportions gardées, plus on est riche, aux États-Unis, plus la tendance est prononcée en faveur de positions conservatrices et du vote républicain.

Ainsi, des groupes ethniques comme les Irlandais et les Italiens ont pu voter une reconnaissance à Franklin Roosevelt et au Parti démocrate, dont les politiques avaient contribué à relever leur niveau de vie. Cependant, quand ces groupes ont vraiment accédé à la richesse, ils se sont éloignés dans une proportion notable de leurs allégeances traditionnelles pour accorder, en plus grand nombre, leur appui au Parti républicain. Cela s'est produit notamment à la faveur de l'exode qui a mené quantité de populations de plus en plus loin du cœur des villes dans les couronnes successives de banlieues.

Le phénomène le plus récent est celui dit des *ex-urbs*. On caractérise ainsi, pour les distinguer des *suburbs* désormais saturés, les lieux d'habitation situés à plus de 30 kilomètres des centres-villes et qui peuvent s'étendre jusqu'à plus de 100 kilomètres. Outre leur éloignement, ces zones sont caractérisées par une densité de population plus faible encore que celle des banlieues traditionnelles. Les propriétés sises sur ces territoires sont généralement plus vastes et les maisons qui y sont bâties sont de plus en plus spacieuses.

Ces territoires ne sont ni vraiment urbains ni vraiment ruraux. Les gens qui y vivent conservent plusieurs habitudes de consommation propres à la

vie urbaine. Ils se déplacent beaucoup, surtout en fonction de leurs lieux de travail. En conséquence, ils passent une bonne partie de leur vie dans leurs automobiles.

Leur vie sociale peut être intense, mais elle est de plus en plus virtuelle. Les valeurs individualistes et familiales sont chez eux beaucoup plus fortes que chez les habitants des villes. Ils en deviennent très préoccupés par la sauvegarde de leurs propriétés, par leur sécurité et par celle de leurs familles. Paradoxalement, aux États-Unis, plus on est éloigné des dangers des villes, notamment la criminalité et la possibilité de devenir une cible des organisations terroristes internationales, plus on craint ces dangers et plus on a tendance à appuyer un parti politique qu'on juge plus apte à assurer la sécurité à tous les chapitres.

Il était sans doute excessif de souligner une fracture géographique dans le pays de l'oncle Sam après les dernières élections présidentielles et législatives. Et il était sûrement plus excessif encore de prétendre relever une fracture profonde entre deux idéologies, celle des républicains conservateurs et celle des démocrates libéraux. Les choses ne sont pas aussi simples. Le conservatisme n'est pas le monopole du Parti républicain, et plusieurs des nouveaux élus démocrates au Congrès ne sont pas particulièrement progressistes sur plusieurs questions.

On peut cependant établir une nette corrélation entre les tendances conservatrices et les régions à faible densité de population. Les *ex-urbs*, en particulier, apparaissent comme un terrain de choix pour le conservatisme. Il est vrai qu'à la faveur de la baisse de popularité du président Bush et des faillites de cette administration vouée aux causes conservatrices, la droite a marqué un recul aux États-Unis. Mais ce recul devrait demeurer limité dans la mesure où la population des *ex-urbs* est celle qui accuse le plus fort taux de croissance.

Les Canadiens à l'abri du conservatisme américain?

Les Canadiens ont voulu se croire à l'abri de ce conservatisme américain. Plusieurs auteurs se sont appliqués à décrire les valeurs épousées par la population canadienne comme étant généralement plus progressistes et plus ouvertes à une certaine évolution. Cela peut être vrai, tout particulièrement pour les Québécois, qui se sont opposés massivement aux entreprises bellicieuses américaines et qui se sont montrés beaucoup plus libéraux en matière sociale.

Notre intégration à l'univers nord-américain n'en demeure pas moins très forte. À bien des égards, en dépit de nos différences, notre mode de vie demeure calqué sur celui des États-Unis. Arrêtons-nous à l'aménagement urbain. Tout comme aux États-Unis se sont développées ici autour des villes des couronnes d'habitation dépendant essentiellement de l'usage de l'automobile. Comme aux États-Unis, les populations dites urbaines vivent de plus en plus loin des centres-villes et leurs communautés d'habitation sont relativement beaucoup plus homogènes et isolées les unes des autres.

La vie sociale y est animée en grande partie par des communications virtuelles et de moins en moins par des contacts directs. Repliés sur eux-mêmes, leurs propriétés, leur entourage immédiat et leur famille, les habitants de ces communautés «ex-urbaines» ont tendance à se retrancher dans un certain conservatisme. Ils tendent à se démarquer du pluralisme urbain et de ce qui l'accompagne, notamment le contact avec les communautés culturelles issues de l'immigration.

On peut voir dans ce phénomène croissant une explication partielle de l'appui électoral à l'ADQ tel qu'il s'est manifesté le 26 mars dernier. Cet appui a été substantiel dans la région de Québec. Il faut noter tout de suite que la nouvelle ville de Québec est constituée dans sa majorité des anciennes municipalités de banlieue récemment fusionnées. Cette ré-

gion est proportionnellement la mieux desservie en autoroutes de tout le Québec. Elle constitue un tissu de petites communautés dispersées sur un assez grand espace. Pour l'essentiel, les comtés urbains issus de ce qui était autrefois la ville de Québec sont demeurés fidèles ou au Parti québécois (Taschereau) ou au Parti libéral (Jean-Talon). Une bonne partie de la Basse-Ville de Québec demeure quant à elle sous l'influence d'un certain populisme qui rappelle celui de certains leaders d'opinion aux États-Unis.

Le reste des appuis à l'ADQ se situe surtout dans les couronnes semi-urbaines désignées par les codes régionaux 450 et 819. C'est là que le mode de vie nord-américain, tel que décrit ci-dessus, est davantage visible.

Petites communautés, propriétés individuelles, valeurs familiales, usage incessant de l'automobile, urbanisation virtuelle. C'est là que le PQ a perdu des plumes pour diverses raisons. D'abord, la politique des fusions qui allait à l'encontre d'une volonté de retranchement par rapport à tout ce que représente la ville centre. Aussi sans doute parce que le PQ est associé, à tort ou à raison, avec un certain nationalisme civique sans âme. Ce nationalisme est vu, bien à tort je crois, comme étant dépourvu de références à la majorité francophone du Québec et à ses traditions.

Cette montée spectaculaire de l'ADQ représente-t-elle un tournant significatif de l'histoire politique du Québec? Peut-être ce scrutin en est-il un réalignement comme le furent ceux de 1970 et de 1973. Mais il se peut aussi que la victoire de l'ADQ soit assimilable à celle de l'Union nationale en 1966, qui représentait une remontée bien éphémère, tout comme les succès du Crédit social à cette époque.

Quoi qu'il en soit, il serait étonnant que disparaissent le conservatisme associé au mode de vie des régions semi-urbaines. En effet, plusieurs de ces régions, tout comme les *ex-urbs* américains, connaissent des accroissements démographiques remarquables.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Claudette Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Émilie Follie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (cartooniste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Durozet (directeur), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies), À l'information culturelle : Michel Bélier (théâtre et cabaret Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma/Isabelle Paré (culture)), À l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), À l'information politique : Hélène Buzzetti et Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins, À l'information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), À la publicité et au marketing : Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron, Mariève Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Aléc Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque : Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent Bouchard (communis à la rédaction), La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Deroome, Patrick Cossette (Québec), Monique Bérubé (Ottawa), À l'information politique : Hélène Buzzetti et Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

UQAM

SUITE DE LA PAGE 1

L'impasse ne s'arrêtait pas là: l'ilot Voyageur a lui aussi creusé le gouffre financier de l'UQAM de façon telle que le budget de fonctionnement risque de subir les effets des décisions prises dans le domaine de l'immobilier. Le trou se chiffre entre 200 et 300 millions de dollars.

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, est rapidement intervenue. Le Vérificateur général enquête sur le dossier et le réseau de l'Université de Québec (UQ) accompagne l'UQAM dans l'élaboration de son plan de redressement, exigé pour le 15 juin.

Une nouvelle équipe est en place depuis décembre dernier mais la brèche n'a pas été colmatée. Jalouse de son autonomie, l'UQAM ne s'est guère montrée transparente. Vendredi dernier, l'UQ n'avait toujours pas en main le contrat liant l'UQAM à Busac. À Québec, on a le contrat depuis deux jours seulement.

Cette attitude est loin de plaire à la ministre Jérôme-Forget. «C'est le drame. Les universités ont le droit de mettre en place des constructions sans obtenir l'approbation du gouvernement. On l'a appris quand c'était

fini. [...] C'est aberrant. Et il y en a plusieurs, de ces projets-là. C'est clair que ça va inviter à prendre des positions bien différentes prochainement», a-t-elle souligné.

Le 24 mai, la ministre présentera le budget, de même que les crédits. Mme Jérôme-Forget entend alors lancer un message clair à toutes les universités. Au cours des prochains mois, le gouvernement apportera des amendements législatifs afin de soumettre les universités à l'obligation d'obtenir une autorisation gouvernementale avant d'ouvrir des chantiers.

Pour la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, les choses doivent changer, quitte à écorcher l'autonomie des universités. «On ne peut pas prendre de risques. [...] On ne peut pas mettre à la porte plus de 40 000 étudiants, des milliers de professeurs. Ce n'est pas une entreprise privée. On ne ferme pas ça, une université, alors on a l'obligation et le devoir de maintenir cette institution qui, à bien des égards, est une grande institution», a affirmé Mme Jérôme-Forget.

Déjà, la semaine dernière, la ministre Courchesne avait fermement rappelé à l'ordre l'ensemble des universités afin qu'elles se concentrent sur les volets

fondamentaux de leur mission, soit l'enseignement et la recherche. Elle a même prévu sous peu une rencontre avec la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec afin de prendre le dossier immobilier de front et, surtout, de baliser les ambitions immobilières des universités.

Aux yeux de Mme Jérôme-Forget, la dérive de l'UQAM ternit l'image de l'université et celle de tous les membres du conseil d'administration. Elle se désolait au surplus que ce soit l'État qui, au bout du compte, soit tenu responsable. «Ça irrite les citoyens de voir que leurs taxes [destinées au financement des universités] vont servir à payer pour des approches irréfléchies de gens du secteur public qui se comportent de façon cavalière», a-t-elle tranché.

Derrière tout cela, il y a aussi la crainte qu'un tel problème ne soit amalgamé avec la formule de PPP alors que le gouvernement vient d'emprunter cette voie pour des projets d'envergure. C'est notamment le cas de la salle de l'Orchestre symphonique de Montréal. Trois consortiums ont franchi l'étape de l'appel de qualification et déposeront l'automne prochain une

proposition concrète. Parmi les entreprises, on compte la firme Busac, la même qui a des liens d'affaires avec l'UQAM. Y a-t-il lieu de s'en préoccuper? La ministre Jérôme-Forget a dit que «Busac a probablement voulu, de bonne foi, séduire l'UQAM». Elle a ensuite rappelé que le PPP doit répondre à des règles strictes et que s'il devait y avoir des dépassements de coûts, ils seraient à la charge de l'entrepreneur.

«Il est clair que quiconque va gagner le concours pour l'OSM va devoir arriver avec une approche rigoureuse», a indiqué la ministre. «Les PPP, ce n'est pas sorcier. C'est la discipline, la rigueur, c'est l'obligation de réfléchir avant d'agir, c'est l'obligation de faire nos calculs avant de démarrer, c'est l'obligation de déterminer où sont les risques et qui va les assumer», a-t-elle ajouté.

La construction du pont de l'autoroute 25 est également un projet qui se réalisera en PPP. Les deux hôpitaux universitaires (CHUM et CUSM) ont également pris cette voie. La question sera tranchée officiellement d'ici l'été, a assuré Monique Jérôme-Forget.

Le Devoir

TERRORISME

«Des tueries comme celle de Dawson, ça ne rentre pas dans le terrorisme»

SUITE DE LA PAGE 1

Stéphane Leman-Langlois, qui signe avec Geneviève Ouellet une étude qui retrace l'évolution du terrorisme politique au Canada depuis 1973. «Il est vrai qu'en lisant les journaux, on pourrait s'imaginer que le terrorisme est partout puisqu'il y a toujours quelqu'un pour réclamer des ressources et des budgets supplémentaires pour "gérer" la menace. Laquelle? Ça, ça reste très difficile à cerner.»

Ainsi, lorsqu'on fait la somme de tous les événements terroristes qui se sont produits depuis le début des années 1970, les années 2000 donnent l'impression d'être des enfants de chœur comparativement aux turbulentes années 1980. «Nos courbes montrent clairement une activité plus importante dans les années 80 et un ralentissement continu ces dernières années», raconte le professeur à l'école de criminologie de l'Université de Montréal, rappelant à la mémoire des congressistes réunis à Trois-Rivières non seulement l'attentat contre le vol 182 d'Air India mais aussi celui contre le vol de Lockerbie, en Écosse, en 1988.

Par terrorisme, les deux chercheurs entendent englober toutes les utilisations de violence ou de menace de violence coercitive perpétrées dans un dessein politique, ce qui comprend bien sûr les actes commis au nom d'une religion ou d'une idéologie mais exclut les tueries comme celles de Polytechnique ou, plus récemment, du collège Dawson, à Montréal. «Des tueries comme celles-là, ça ne rentre pas dans le terrorisme parce qu'il n'y a pas de visée coercitive et pas de revendication politique, c'est un acte sans but, sans fondement», explique M. Leman-Langlois.

Globalement, 73 % de tous les événements recensés depuis 1973 correspondent à ce que les chercheurs nomment des «bruits de fond», soit du vandalisme ou de la nuisance publique. Viennent ensuite les destructions matérielles d'envergure comme les bombes posées dans les cliniques du D. Morgentaler (13 %). Suivent les attaques avec blessés, parmi lesquelles on compte par exemple l'attentat perpétré par le Direct Action Network contre une usine de Boeing (10 %). Et ici, le terrorisme se solde rarement par des décès. Seulement 2 % des attentats ont conduit à des assassinats et 2 % à des meurtres indiscriminés, c'est-à-dire non ciblés, comme ce fut le cas pour les passagers du vol 182 d'Air India.

La décennie la plus chaude reste sans conteste les années 1980, alors que le Canada s'échauffe principalement sur les questions de langue. Encore là, ce ne sont pas les actes terroristes plus graves qui se multiplient mais bien le bruit de fond qui gagne en décibels. Le quart des événements recensés est directement lié aux guerres intestines entre les anglos et les francos. Vient ensuite, à égalité, les préoccupations liées aux droits des animaux et les incidents dits néonazis, à raison de 15 % chacun. «Malgré cela, l'activité terroriste est restée somme toute faible au Canada, même pendant ces années plus troubles», précise le chercheur.

Alors que les courbes du bruit de fond et des actes terroristes affichent des seuils minimaux constants depuis les dernières années, le discours terroriste, lui, ne cesse de prendre de l'ampleur. D'ailleurs, entre le discours et la réalité, l'hiatus n'a jamais été aussi grand, croit le professeur à l'école de criminologie de l'Université de Montréal. «Le 11-Septembre a changé le monde en ce sens qu'il a fait en sorte qu'on parle comme jamais du terrorisme aujourd'hui, mais sur le terrain, l'activité terroriste est franchement au plus bas.» Tout ce battage médiatique encourage d'ailleurs les initiatives destinées à durcir la législation et à renforcer la prévention. Mais il semble qu'une fois de plus, les gouvernements fassent fausse route.

Les graphiques présentés cette semaine révèlent en effet que les activités terroristes ne sont pas du tout influencées par la législation. Ce sont plutôt les événements historiques qui font bouger les courbes, et encore, leurs actions se répercutent principalement sur le plan du bruit de fond et beaucoup moins sur les actes terroristes réels, explique le chercheur affilié au Centre international de criminologie comparée de l'UdeM. Et la menace d'une attaque d'al-Qaïda en sol canadien, dans tout ça? «En théorie, une telle attaque n'est pas impossible puisque rien n'empêche un groupe d'individus de se réclamer de cette mouvance, mais franchement, j'y crois difficilement», conclut M. Leman-Langlois.

Le Devoir

44 % des Britanniques sondés jugent qu'il a joué un rôle positif

SUITE DE LA PAGE 1

la foulée d'un de ses principaux succès, soit la remise en route mardi du gouvernement nord-irlandais, où cohabitent protestants et catholiques.

Mais elle survient également alors que se poursuit une enquête policière sur un présumé scandale lié au financement du Parti travailliste et au cours de laquelle le premier ministre a été entendu deux fois en tant que témoin, ce qui en fait le premier chef de gouvernement en exercice à devoir se soumettre à un tel examen.

Le 3 mai, le Parti travailliste avait d'autre part subi de sérieux revers aux élections locales et régionales.

L'ami des Américains

Les États-Unis ont rendu hommage hier à l'«ami» et «allié» qu'aura toujours été Tony Blair. Le président George W. Bush a vanté la capacité du premier ministre de «penser à long terme» ainsi que sa fidélité à la parole donnée.

«Le premier ministre a prouvé sa capacité de travailler avec des présidents issus des deux partis et à maintenir une alliance ancienne qui est d'une importance stratégique extraordinaire», avait auparavant noté Tony Snow, le porte-parole de la Maison-Blanche.

Homme de centre-gauche, ou peut-être plus justement d'une «troisième voie» vaguement définie, Tony Blair avait dans un premier temps entretenu d'excellentes relations avec le président démocrate Bill Clinton. Au grand désarroi de l'aile gauche du Parti travailliste, il a ensuite noué des liens tout aussi étroits avec le successeur républicain et très conservateur de M. Clinton.

Cette relation s'est renforcée après les attentats du 11-Septembre aux États-Unis. Puis, en 2003, la décision de participer à l'invasion de l'Irak aux côtés des Américains a commencé à miner la popularité de Tony Blair. Jusqu'à ce jour — et encore hier — ce dernier a estimé avoir alors pris la bonne décision, même si les armes de destruction massive invoquées pour justifier l'intervention n'ont jamais été trouvées.

L'Europe

«Tony Blair a ramené la Grande-Bretagne des marges de l'Union européenne vers son centre, a estimé hier le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso.

BLAIR

«Il laisse un héritage impressionnant, avec son engagement en faveur de l'élargissement et de la politique énergétique, son action en faveur des mesures de lutte contre le changement climatique et en faveur de la lutte contre la pauvreté en Afrique», a noté M. Barroso, pour qui Tony Blair n'a cependant «pas réussi à renverser l'attitude du Royaume-Uni sur certaines des questions les plus importantes de l'ordre du jour européen».

On se rappellera, entre autres, que son ministre des Finances, Gordon Brown, avait exclu en 2003 la conversion de la Grande-Bretagne à l'euro «dans un avenir prévisible».

L'image «cool»

Né en 1953 dans une famille de la classe moyenne à Edimbourg, en Écosse, Tony Blair a fait ses études dans une école privée dans la région de Durham, dans le nord-est de l'Angleterre, où sa famille s'était établie après quelques années passées en Australie.

Le jeune homme s'y fait remarquer par son tempérament rebelle, mais ses excellents résultats lui ouvrent les portes de l'université d'Oxford.

Il fréquentera la vénérable institution — après avoir tenté pendant un an de devenir imprésario pour quelques groupes rock — et y obtiendra sa licence en droit au milieu des années 70.

Fils d'un juriste d'obédience conservatrice, Tony Blair se joint au Parti travailliste au début des années 80. En 1983, il est élu député dans la circonscription de Sedgefield, récemment créée. À l'époque, il défend les politiques gauchistes traditionnelles du Parti travailliste.

Au début des années 1990, il se joint cependant aux partisans d'une «modernisation» du Labour, qui prévoit l'ouverture à l'économie de marché, une distanciation d'avec les syndicats et l'abandon de positions ultracapitalistes, des changements qui ne font pas l'unanimité mais qui gagneront l'adhésion d'une majorité des militants du parti.

Il devient chef de la formation, rebaptisée New Labour, en 1994, l'emportant sur deux candidats «gauchistes».

Son recours à des experts en communications et à des «focus groups» lui vaudront d'être accusé de privilégier l'image au détriment du contenu.

Mais c'est en grande partie cette image «cool» et moderne, ainsi que son style oratoire, qualifié parfois

de «messianique», qui lui permettront de remporter une victoire éclatante sur le premier ministre conservateur sortant John Major, aux élections générales de mai 1997, mettant fin à une longue traversée du désert pour les travaillistes. À 43 ans, il devient alors le plus jeune premier ministre depuis 200 ans.

Quelques semaines après cette victoire électorale, la princesse Diana est tuée dans un accident à Paris. Le matin même de l'annonce du décès de lady Di, il prononce un hommage qui a l'heur de toucher les cordes sensibles de ses compatriotes. Il fera montre de cette même qualité de communicateur huit ans plus tard, quand des attentats suicides frappèrent Londres.

Réélu triomphalement en 2001, Tony Blair n'obtiendra un troisième mandat en 2005 qu'avec une majorité fortement réduite.

Sur le plan des institutions, les habitants de l'Écosse et du pays de Galles lui doivent le rétablissement des Parlements locaux. Mais l'histoire retiendra sans doute davantage les progrès accomplis en Irlande du Nord depuis l'accord du Vendredi saint conclu en 1998.

La Grande-Bretagne a connu une croissance économique ininterrompue au cours de la dernière décennie mais, là comme ailleurs, tous n'ont pas l'impression d'en profiter. L'amélioration de la qualité des systèmes de santé et d'éducation est réelle mais, comme le faisait remarquer hier un historien sur le site Web de la BBC, «les problèmes structurels profonds» dans ces domaines, et dans d'autres comme les transports, les infrastructures urbaines et la criminalité, «ne peuvent pas être résolus au cours d'une décennie, peu importe la couleur du gouvernement».

Tony Blair s'apprête donc à quitter le pouvoir dans un climat qui est bien différent de l'optimisme qui régnait au moment de sa première élection en 1997.

Selon un sondage publié hier par le quotidien *The Guardian*, 60 % des Britanniques pensent que Tony Blair devrait laisser l'image d'une force de changement, même si ce changement n'a pas toujours été positif. D'après cette enquête, 44 % des personnes sondées jugent qu'il a joué un rôle positif pour la Grande-Bretagne.

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse et Reuters

ADQ

Des efforts seront aussi faits dans le secteur des jeux vidéo, où 45 % seulement des produits offrent du contenu en français

SUITE DE LA PAGE 1

la vie parlementaire a été évident hier: celle-ci est apparue éclatée, les sujets se multipliant, les deux partis revenant sur des thèmes ayant déjà été abordés par d'autres. «En orchestrant de façon très rigide la période de questions, on brise le rythme auquel le Parlement est habitué et ça a pour effet d'avantager le gouvernement», a déploré M. Proulx. La leader péquiste Diane Lemieux a aussi dit avoir une «préoccupation pour ce qui est de la mécanique» de la période de questions.

M. Proulx se réjouit toutefois que le président ait présenté sa solution au problème du ménage à trois comme un «cadre théorique» qui pourrait être corrigé après avoir été mis à l'épreuve «dans les deux prochaines semaines». Car en l'état, la prépondérance de l'opposition, nécessaire en régime britannique, n'est pas assez marquée à ses yeux.

Dans ce nouveau contexte, le leader adéquiste n'écarterait pas l'idée de mieux se coordonner avec l'opposition officielle. Pourrait-il s'entendre avec le PQ, par exemple, pour bombarder un ministre sur un même sujet à tour de rôle, comme un député unique pouvait le faire à la belle époque des questions complémentaires quasi illimitées? «Ce n'est pas impossible», a répondu hier M. Proulx.

Depuis le 26 mars, l'opposition est divisée en deux groupes parlementaires pratiquement égaux. Ces derniers n'ont pas réussi à s'entendre, ce qui a contraint le président à trancher le nœud gordien. Aux élections, l'ADQ a en effet obtenu seulement 2 % des suffrages de plus que le PQ et seulement cinq sièges de plus. Le parti de Mario Dumont a recueilli 1 223 477 voix et le PQ, 1 125 078. Le PQ occupe 29 % des sièges de l'Assemblée, 46 % des sièges de l'opposition et 43 % du vote de l'opposition. En 2003, le statut de groupe parlementaire reconnu n'avait pas été accordé à l'ADQ, qui avait obtenu 18 % des voix, 3,2 % des sièges, 8 % des sièges de l'opposition et 35 % des votes d'opposition. En conséquence, on n'avait laissé aux quatre députés adéquistes de l'époque (en 2004,

un cinquième s'était ajouté) que 6 % du temps de parole, autrement dit une question sur 18. Mario Dumont avait vertement dénoncé cette décision. «Il se souvient des sourires carnassiers que certains lui ont faits en lui annonçant ces mauvaises nouvelles», a raconté un membre de l'entourage de M. Dumont en parlant du leader péquiste de 2003, André Boisclair.

Les négociations ont encore cours entre les trois partis en ce qui a trait au budget accordé à chacun, mais aussi à la composition des commissions parlementaires. «Ils auraient avantage à s'entendre avec nous s'ils ne veulent pas être déçus une autre fois», a commenté Diane Lemieux hier.

Le bal des néophytes

En cette première période de questions, hier, la nervosité des débutants était évidente. Le leader Proulx, qui en était à sa première expérience, a posé une question au gouvernement en pleine rubrique du dépôt de pétitions, ce qui lui a valu d'être rabroué par le leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier, qui lui a lancé: «Ce n'est pas le moment de poser ce genre de question.» Le whip adéquiste, François Bonnardel (Shefford), s'est levé à un mauvais moment, avant d'être rassis par sa voisine, Sylvie Roy (députée de Lotbinière depuis 2003), plus expérimentée.

Français sans faute

Dans sa première question à vie à l'Assemblée nationale, le député péquiste de Borduas, Pierre Curzi, a cherché à savoir ce que le premier ministre avait en tête lorsqu'il a dit, dans son discours inaugural, qu'il souhaitait «renforcer la fierté de la langue française dans l'espace public». Quelles mesures prévoit-il? La nouvelle ministre de la Culture, Christine Saint-Pierre, a alors déclaré que pour «tout ce qui est de la question de la langue française, ce sera "tolérance zéro". Nous serons là, nous surveillerons et nous ferons appliquer la loi». A-t-elle voulu dire que toutes les infractions à la loi 101 seraient prises en considération? Les résultats d'une «campagne d'information et de

sensibilisation» de l'Office de la langue française dévoilés en décembre 2006 indiquaient que 30 % des commerces du centre-ville de Montréal ne donnaient pas une place prépondérante au français dans l'affichage. La ministre a-t-elle l'intention d'agir? A son cabinet, hier après-midi, on s'est montré plutôt vague. «On pourrait faire d'autres campagnes du genre», a dit Nathalie Gélinas, l'attachée de presse de Mme Saint-Pierre. Des efforts seront aussi faits dans le secteur des jeux vidéo, où 45 % seulement des produits offrent du contenu en français, a-t-elle souligné.

Mme Saint-Pierre pourrait commencer sa campagne de promotion de la qualité de la langue auprès de son propre collègue Claude Béchard, le ministre des Ressources naturelles.

Au moment même où Mme Saint-Pierre faisait sa profession de foi envers la langue française, le ministre Béchard remettait aux journalistes une copie de son discours au Congrès de l'industrie forestière du Québec. Selon un relevé fait par la Presse canadienne, le texte comprend au moins une trentaine de fautes majeures.

On y parle de la «crise que traversent [sic] le Québec». Le ministre Béchard écrit que «les intervenants sociaux doivent s'associer [!] à une industrie moderne». Il promet de consulter sur «tout [?] les projets» qui seront présentés. Le ministre invite aussi tous les forestiers «à effectuer le travail dans lequel vous exceller [sic]». Il promet aussi de faire des actions «pour les travailleurs qui sont les premiers [sic] touchés [resic] par l'incertitude».

Ce n'est pas la première fois qu'un texte public d'un ministre du gouvernement libéral est truffé de fautes. En 2005, le texte du discours inaugural remis aux journalistes par le bureau du premier ministre contenait lui aussi un grand nombre d'erreurs et de coquilles qu'on avait dû corriger le lendemain. Celui présenté mercredi en était tout aussi exempt.

Le Devoir

Avec Presse canadienne

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc. 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390